

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Rédacteur: — A. E. AUBRY

Imprimeur-Propriétaire: — LEGER BROUSSEAU

JE CROIS J'ESPÈRE ET J'AIME.

Nous trouvons, dit le *Monde*, dans la dernière livraison des *Etudes religieuses*, revue que publient à Paris des Pères de la Compagnie de Jésus, une lettre sur la mort de l'amiral Protet, qui offre trop d'intérêt aux lecteurs catholiques pour que nous puissions nous dispenser de la reproduire. Nous la ferons précéder de l'extrait suivant qu'on a bien voulu nous communiquer, d'une lettre adressée par le R. P. Lemaître au T. R. P. Beckx, général de la Compagnie de Jésus. Voici cet extrait :

Chang-Hai, 18 août 1862.

L'empereur de Chine a ordonné pour l'amiral Protet les grands honneurs dus aux généraux qui meurent à la tête de leur armée. Je craignais des superstitions; notre brave consul a dit aux mandarins de s'entendre avec moi pour l'exécution des ordres de Sa Majesté. Nous avons tout réglé sans difficulté avec notre ami Tao-tai. Une messe solennelle de Requiem a été célébrée le 7 de ce mois; l'église était tendue en noir, et un beau catafalque a servi pour l'absoute. Les autorités chinoises et européennes ont assisté à l'office. Mgr Thominas des Mazures, vénérable vieillard, vicaire apostolique du Thibet, homme fort instruit et distingué, avait bien voulu le célébrer. A la fin il m'a dit : « Mon Père, combien nous avons à remercier le bon Dieu ! Nous venons de faire un pas immense sur le paganisme : une cérémonie ordonnée par l'empereur de Chine, célébrée à l'église catholique et en de pareilles circonstances ! »

Voici maintenant la lettre publiée dans les *Etudes religieuses* :

LA MORT DE L'AMIRAL PROTE.

Lettre du R. P. Ravary (1), missionnaire de la Compagnie de Jésus en Chine, à un Père de la même compagnie.

Chang-Hai, le 2 juin 1862.

Mon Révérend Père,

Je vous écris aujourd'hui pour vous communiquer une bien triste nouvelle. L'amiral Protet n'est plus ! Il est tombé au champ d'honneur, victime de son dévouement à la cause sacrée de l'humanité et de la religion ? Sa mort est pour la ville de Chang-Hai une perte immense. Européens et Chinois, nous pleurons tous un protecteur également habile, ferme et intrépide. C'est grâce à lui qu'on avait pris résolument l'offensive contre les rebelles, enhardis par les succès récents et par la dévastation facile des pays voisins. Il avait déjà repoussé loin de Chang-Hai ces bandes de brigands; la ville est aujourd'hui plus menacée que jamais. Voici les principales circonstances de ce douloureux événement. Elles sont de nature à intéresser tous ceux qui, comme les missionnaires de Chine, s'estiment heureux de payer un légitime tribut de reconnaissance et de regret à la mémoire de notre brave amiral.

Depuis la fin d'avril, les forces alliées comptaient autant de victoires que d'attaques contre les rebelles. La supériorité de leur courage et de leurs armes donnait lieu d'espérer l'exécution prompte et complète du plan de campagne tracé par l'amiral Protet. De trente à quarante mille de taipings avaient été chassés d'une dizaine de camps qu'ils avaient fortifiés à l'ouest et au nord de Chang-Hai. On leur avait ensuite enlevé les places de Kiangine et de Tsin-Pou. Il n'avait fallu, pour dégager le pays sur la rive gauche du Wam-Pou, que quelques coups de canon et un peu de cet entrain si naturel à nos troupes. Déjà des milliers de fugitifs, retirés depuis plusieurs semaines dans le port et dans la ville de Chang-Hai, regagnaient leurs demeures en bénissant leurs libérateurs.

Pour assurer la position, il faut encore délivrer la rive droite du Wam-Pou. Les alliés s'y proposaient au milieu du mois de mai. Ils se proposaient d'abord de chas-

ser les rebelles d'une petite ville appelée Nè-Kio. Nè-Kio est située à six lieues au sud de Chang-Hai, dans un pays où nous avions naguère nos chrétiens les plus riches et les plus florissants, hélas ! aujourd'hui presque entièrement détruites par le pillage, les massacres et la captivité !

Le 17 mai, vers cinq heures du soir, l'armée expéditionnaire arrivait devant Nè-Kio. Les taipings avaient fait de la ville un camp retranché. Au nombre de sept à huit mille, ils étaient décidés à défendre une position si importante, qui leur livrait tout le pays compris entre la mer et le Wam-Pou. Ils se tenaient derrière leurs fortifications, gardant le silence et ne se montrant pas aux yeux des assaillants. C'était une ruse de guerre tout à fait inusitée parmi eux ; mais des généraux expérimentés ne pouvaient s'y méprendre. Comme la place était d'un abord difficile on fit jouer le canon pendant quelques instants. A six heures les boulets avaient détruit les travaux avancés, déblayé le terrain et pratiqué une large brèche au rempart d'enceinte. On donna alors le signal de l'assaut, et les colonnes s'élancèrent. Les rebelles, jusque-là invisibles, paraissent tout à coup et font une décharge générale de toutes leurs armes. Le feu parti des murailles est si terrible qu'une petite colonne anglaise est forcée de rebrousser chemin. Mais les Français ont déjà traversé les fossés, ils grimpent aux murailles. Deux jeunes gens de la milice de Zi-Ka-Wei, arrivés en haut, donnent la main à leurs instructeurs. Des cris de joie retentissent, la ville est prise, les taipings s'enfuient en désordre.

A la joie du triomphe succède aussitôt une consternation profonde. L'amiral Protet, en conduisant au feu sa petite troupe, vient de tomber frappé d'une balle en pleine poitrine. M. l'aumônier Gondot, qui heureusement se trouve près de lui, s'empresse de lui administrer les derniers sacrements. C'est en vain qu'on lui prodigue tous les soins de l'art ; on a même de la peine à trouver sa blessure, cachée par son scapulaire. Au bout de quelques instants, l'amiral rend le dernier soupir. Officiers et soldats l'entouraient dans un morne silence, comme si tous avaient été frappés dans la personne de leur illustre chef. Ils semblaient pressentir pour eux, pour nous tous et pour la France, les suites désastreuses d'un si grand malheur !

Le R. P. Lemaître, supérieur de la mission se trouvait dans son bateau, près de Nè-Kio, au commencement de l'attaque. Il s'était hâté d'accourir pour offrir les secours de son ministère à ceux qui pourraient en avoir besoin. Vous comprenez sans peine quelle fut sa douleur à la nouvelle d'un coup si inattendu. Il ne lui fut donné, hélas ! que de revoir les restes inanimés de celui qui fut constamment notre protecteur et notre ami. Le lendemain, il fut chargé, avec M. des Varannes, premier aide-de-camp, de ramener le corps à Chang-Hai. On le déposa dans une chambre de l'hôpital français, qui fut ornée avec soin et transformée en chapelle ardente. Il devait rester là jusqu'au jour où l'expédition était terminée, on pourrait lui faire des obsèques solennelles.

Trois villages restaient encore à prendre pour dégager complètement les environs de Chang-Hai. Fière des succès déjà obtenus, et brûlant du désir de venger l'amiral français, la petite armée expéditionnaire montrait la plus vive ardeur. Elle marcha sur Tsao-lin, ville fortifiée, située à quatre lieues sud-est de Nè-Kio. Le 20 mai, les travaux défensifs de l'ennemi furent enlevés avec un entrain terrible, et les colonnes se précipitèrent dans la place. Tout rebelle pris les armes à la main fut passé au fil de l'épée. On ensevelit de deux à trois mille cadavres sous les décombres des maisons, qui devinrent la proie des flammes. Telle était l'exaspération du soldat, que le R. P. Lemaître, revenu depuis quelques heures de Chang-Hai, eut besoin de toute son influence pour sauver la vie à une trentaine de prisonniers rebelles, qui l'avaient reconnu et entouré en implorant sa protection.

Vous savez que c'est sur les instances répétées des chefs qu'il a consenti à suivre l'expédition. Le motif qui l'a déterminé, c'est que, connaissant la langue et le pays, il pourrait, au besoin, fournir à tous indistinctement les secours de la religion. Aussi a-t-il eu le bonheur de baptiser un grand nombre de païens à l'article de la mort. Européens, impériaux ou rebelles, ce sont toujours des frères à sauver pour le cœur d'un missionnaire. Dieu seul sait tout le bien qu'a fait notre bon Père, grâce à la prodigieuse activité de son zèle. « Pour résister jour et nuit à tant de fatigues, disaient nos soldats, il faut que le Père ait un corps de fer. »

La prise de Tsao-lin, accompagnée de circonstances si terribles, avait jeté l'épouvante parmi les rebelles. Ils s'enfuyaient par bandes vers le sud-ouest, évacuant tous leurs camps et plusieurs places importantes. Le pays que nous appelons Pon-Tong allait en être délivré. Mais le général anglais reçut une lettre qui annonçait l'approche d'un grand nombre de rebelles sur la rive gauche du Wam-Pou, ou nord de Chang-Hai. Ordre fut aussitôt donné aux troupes alliées de se replier vers le fleuve. On apprit qu'un poste français, gardant les magasins de charbon à Woo-Sing, avait été attaqué par dix mille taipings ; quinze chasseurs et un obusier les avaient dispersés. Les fuyards couraient en désordre à travers la campagne, virent se heurter pendant la nuit contre l'armée anglo-française, qui avait passé le Wam-Pou. Le général anglais craignit une attaque sérieuse, et se tint sur la défensive. En même temps il rappela les garnisons de Kiangine et de Tsin-Pou, puis, ayant rallié toutes ses troupes, il jugea prudent de les ramener à Chang-Hai.

Les rebelles prirent cette retraite précipitée pour un aveu d'impuissance. Plus audacieux que jamais, ils inondèrent de nouveau le pays sur les deux rives du fleuve, et mirent tout à feu et à sang. Ce fut dans cette situation critique, au milieu d'alarmes continuelles, qu'on se disposa à rendre les derniers devoirs à l'amiral Protet. Le triste spectacle des malheurs présents faisait sentir plus vivement la perte d'un chef qui avait mérité et procuré presque toute entière délivrance, et dont la mort semblait seul avoir compromis la sécurité et les intérêts de tant de milliers d'hommes. Les mandarins eux-mêmes, oubliant cette fois leur orgueil traditionnel pour les étrangers, comprirent que le corps regu à Nè-Kio était une calamité publique pour le gouvernement chinois autant que pour les Européens. Ils furent des premiers à témoigner le désir d'assister à la cérémonie funèbre.

Comme on voulait déployer le plus de pompe possible, on avait demandé le concours des missionnaires. Vous pensez bien, mon révérend Père, que nous nous sommes empressés de répondre à cette invitation ; c'était un devoir de reconnaissance pour notre cher amiral et pour la France, dont il était ici le plus illustre représentant. Nous envoyâmes de Tom-Ka-Dou plusieurs tentures et le grand catafalque dont nous nous servons à la cathédrale pour les circonstances solennelles. L'église du père Desjacques, située, comme vous le savez, dans la concession française, fut ornée et tendue de noir. Les matelots de la *Renommée* nous aidèrent à faire tous nos préparatifs.

Lundi matin 26 mai, vers sept heures et demie, nous sortîmes de l'église et nous nous rendîmes à l'hôpital pour la levée du corps. Toutes les autorités militaires et les troupes s'y trouvaient réunies. Sur les places et les rues voisines se pressait une foule immense, attirée par la sympathie autant que par la curiosité. Voulaient prévenir le désordre, la police avait interdit la circulation dans les rues que nous devions suivre. Pour la population de Chang-Hai, quel spectacle imposant et nouveau que le long défilé de notre procession !

Les Anglais ouvrent la marche. Pendant les parades, leur musique exécuta des

moreaux, funèbres alternant avec la musique de la marine française. On voit bien que nos alliés tiennent à donner une preuve éclatante de la part qu'ils prennent au deuil commun. Ils ont là plusieurs compagnies représentant leurs divers corps d'armée, marins, canonniers, fantassins en jaquette rouge, volontaires au brillant uniforme et à l'air martial. Derrière les Anglais s'élève la croix, portée par un sous-diacon, puis la bannière de la Sainte-Enfance, entourée de plusieurs enfants de nos écoles de Tom-Ka-Dou, de Chang-Hai et de notre orphelinat. Un élève de notre collège de Zi-Ka-Wei, ayant à côté de lui trente de ses condisciples, porte la bannière de la congrégation des Saint-Anges. Une troisième bannière, voilée d'un crêpe noir comme les deux autres, est portée par un de nos bacheliers, au milieu d'une cinquantaine de bacheliers, tant païens que chrétiens, et de plusieurs mandarins et autres fonctionnaires chinois. Puis vient la musique de la marine française, suivie du clergé. Plusieurs enfants de chœur, quatre vingt-dix élèves de notre collège de Zi-Ka-Wei, de nos écoles et de notre petit séminaire, trente catéchistes, tous en rochet avec chapeau de cérémonie, le grand séminaire et nos frères scolastiques, enfin, dix-huit de nos pères missionnaires précédant Mgr Borgniet, qui est assisté d'un prêtre, et d'un sous-diacon. Douze matelots portent le cercueil. Les quatre coins du poêle sont tenus par les deux consuls de France et d'Angleterre et par les deux capitaines de frégate. M. de Kersauson, capitaine de vaisseau, chef d'état-major de l'amiral et son remplaçant par intérim, conduit le deuil. Il est accompagné des premiers magistrats impériaux de la ville, d'officiers de tous grades et de toutes nations, de quinze ou seize consuls dans leurs plus belles uniformes, et d'un grand nombre de personnes invitées à la cérémonie. Deux compagnies de débarquement et les chasseurs d'Afrique forment l'arrière-garde de la procession.

Nous avançons lentement entre deux rangées de spectateurs émerveillés de l'état à la fois religieux et militaire du cortège funèbre. Tous ces Chinois, si respectueux pour les morts, estimaient de tels honneurs dignes de l'illustre défunt. Et nous, mon Révérend Père, nous, missionnaires de Chine, uniquement avides du salut des âmes, nous rapportions à Dieu seul la gloire de cette belle cérémonie, qui nous permettait en même temps de remplir un devoir de gratitude, et de déployer aux yeux des idolâtres la pompe incomparable du culte catholique. On n'ignore pas ici que notre sainte religion sait descendre jusqu'aux petits pour les consoler et leur ouvrir le ciel ; mais ce qui ne s'était pas encore vu à Chang-Hai, ce que des millions de païens n'auraient jamais imaginé, c'est que la croix de Notre-Seigneur, naguère proscrite et abattue par ordre du gouvernement chinois, pût réunir autour d'elle et pénétrer au moins de respect, dans une solennité publique, tant de grands mandarins sympathisant pour la première fois avec les représentants de tous les pays du monde !

L'impression n'eût été que plus salutaire s'il eût été donné à la foule d'assister au service funèbre. Malheureusement notre église ne pouvait contenir que les personnes qui composaient le cortège. A gauche se placèrent les mandarins et tous les fonctionnaires civils ; à droite, les autorités militaires ; dans la nef, les troupes rangées sur plusieurs lignes derrière le catafalque, qu'on avait adressé à l'entrée du chœur. Monseigneur entouré du clergé, officia pontificalement. Le *Dies iræ*, si grave et si pieux, fut chanté, partie par un chœur nombreux, partie par un de nos jeunes séminaristes, avec accompagnement du petit orgue en bambou. Puis la Musique militaire exécuta des airs funèbres.

La messe terminée, M. l'aumônier de la Borderie, attaché au service de l'hôpital, prit la parole. Devant un auditoire attentif et recueilli, il esquissa à grands traits la

carrière militaire de l'amiral Protet. L'attribution fut universelle lorsque, d'une voix émue, il appela autour de sa dépouille mortelle, pour lui faire les derniers adieux, la France, dont il avait si glorieusement porté le drapeau sur cette plage lointaine, les campagnes d'armes qu'il avait conduites à la victoire, la cité européenne et chinoise qu'il avait si vaillamment défendue, l'Eglise, qu'il avait servie en chrétien dévoué, les missionnaires, dont il s'était déclaré le protecteur, tous ses amis et son épouse enfin, son épouse désolée pour qui la gloire de la patrie pouvait adoucir la perte de l'homme public, mais à qui la foi seul permettrait de supporter la douleur de ne plus revoir ici-bas un époux chrétien !

Après ce discours, Monseigneur fit l'absoute solennelle ; tous les assistants vinrent les uns après les autres jeter l'eau bénite sur le cercueil. On y voyait, confondus avec les catholiques, nombre de protestants, avec les catholiques, nombre de protestants, qui s'acquittaient de cette cérémonie chrétienne avec toute la gravité chinoise. La procession sortit de l'église dans le même ordre qu'elle y était venue et à travers la même affluence de la population. On se rendait au consulat français. C'est dans la cour du consulat qu'un mausolée fut élevé, il y a huit ans, pour les officiers et les marins français qui tombèrent sous les coups des rebelles à l'attaque de Chang-Hai. Les dépouilles mortelles de l'amiral devaient y être déposées jusqu'au jour où elles seraient transportées en France.

Le cortège se rangea en file de colonne autour du mausolée. Au moment où le cercueil descendait dans le caveau, les troupes firent une décharge d'usage. M. de Kersauson, M. le consul français et le chef du service militaire, adressèrent ensuite à l'amiral les derniers et solennels adieux. La malle cloquante de M. de Kersauson impressionna vivement l'auditoire. Levant la main au ciel : « Notre auguste chef et ami est maintenant là-haut dit-il à ses compagnons d'armes. Si nous sommes, comme lui, bons Français et bons chrétiens, nous irons un jour l'y rejoindre ! »

Les troupes rendirent les derniers honneurs militaires ; on ferma l'entrée du caveau, et chacun se retira sous l'impression de ce qu'il venait de voir et d'entendre. On se disait que si jamais plus grand personnage de l'Europe n'avait trouvé la mort dans l'empire de la Chine jamais on n'y avait vu non plus de si magnifiques funérailles. Le journal anglais de Chang-Hai se fit l'écho du sentiment public. Un article flatteur pour l'amiral et pour la France se terminait ainsi : « Cette pompe extraordinaire, ces lugubres décorations, ces honneurs insignes rendus à un mortel, apprennent éloquentement à l'assistance la vanité des choses de la terre. Une telle cérémonie ne peut se rencontrer que dans les cathédrales d'Europe. » Le jour même des obsèques, un officier anglais, qui déclarait n'avoir jamais rien vu de semblable, vint demander au R. P. Desjacques un service de première classe pour un de ses parents récemment décédé.

Il est tout simple, mon Révérend Père, qu'on songe d'autant plus à recourir à Dieu qu'on a mieux éprouvé l'impuissance des moyens humains. Les protestants eux-mêmes parlent de prières. Pour ce pauvre pays de Chine il semble que jamais empire si vaste ne fut menacé d'une désorganisation plus complète. Maîtresse de Nankin, l'insurrection étend impunément ses ravages sur les deux rives du grand fleuve Yang-Tse-Kiang. Les provinces les plus riches et les plus populeuses sont aujourd'hui à sa discrétion. On estime que le Kiang-Nang, seul, par suite de la guerre civile et des maux qu'elle entraîne, a perdu, dans ces dernières années, plus de cinq millions d'habitants, c'est-à-dire plus du dixième de sa population.

Tout ce qu'on avait dit des excès commis par les rebelles nous paraît aujourd'hui au-dessous de la réalité. Un cercle de fer et de feu nous entoure. Des milliers de malheu-

reux, fuyant la mort, accourent ici chercher asile et protection. Les routes en sont tellement couvertes sur le canal jusqu'au Wam-Pou, qu'on n'y peut plus passer qu'aux grandes marées. Il n'y a pas moins de trois millions d'âmes dans la ville et la banlieue de Chang-Hai. Si admirable qu'elle soit, la générosité des autorités européennes et des habitants ne saurait subvenir à tous les besoins. La famine, jointe à l'abandon moral, à des chaleurs excessives et à l'odeur pestentielle des cadavres charriés par les eaux, nous a amené un nouveau fléau, le choléra. La mortalité est effrayante.

Il faut vous dire mon Révérend Père, qu'au milieu de tant de maux irrémédiables, Dieu sait faire éclater des desseins de sa miséricorde sur ces pauvres Chinois. Nous en voyons tous les jours qui, pour avoir perdu toute espérance sur la terre, peuvent plus facilement et plus vite aller au ciel. Que de malades dans nos hôpitaux, que de moribonds dans les campagnes et sur les routes, ont trouvé, sans le chercher, le véritable bonheur dans l'eau sainte du baptême ! Il arrive souvent à nos frères scolastiques, dans leurs promenades aux environs de Zi-Ka-Wei, de baptiser chacun quinze, vingt, trente personnes à l'article de la mort. L'un d'eux, assisté de quelques chrétiens chinois, a même été assez heureux dans une seule matinée pour administrer le baptême à plus de cent païens. Qui pourrait dire, mon Révérend Père, la joie de ces bons chasseurs d'âmes lorsque, le soir, en récréation, oubliant leurs fatigues, ils se racontent les uns aux autres leurs exploits de la journée ? Avec de telles consolations, n'est-il pas permis à des cœurs d'apôtres de peu regretter le coin de terre d'Europe qui les a vus naître, ce coin de terre fut-il même en France ?

Nous ignorons l'avenir que Dieu nous prépare. Il lui a plu de nous renvoyer, depuis quelques mois, de terribles épreuves : nos Pères missionnaires, forcés par l'insurrection de quitter leurs districts et de se replier sur Chang-Hai ; plus de cent églises ou chapelles pillées et incendiées ; nos orphelins abandonnés ; nos chrétiens dispersés et ruinés ; nos œuvres de vingt années presque annihilées ; six de nos missionnaires succombant sous le poids de la fatigue ou sous les coups des rebelles ; parmi ceux qui survivent, les uns malades, les autres souffrant à peine ici à tous les besoins du ministère ! Ne semble-t-il pas, mon Révérend Père, que si l'abondance de la grâce rend au sentiment de nos pertes et de nos impuissances, nous avons lieu d'espérer pour un prochain avenir une riche moisson dans notre chère province de Kiang-Nan ?

Un autre motif de notre confiance, ce sont les milliers de païens baptisés dans ces derniers jours : ils prient maintenant dans le ciel pour la conversion de leurs compatriotes. Le pays qui a fourni tant d'élus depuis deux siècles doit nécessairement, tôt ou tard, ouvrir les yeux à la lumière de l'Évangile. Mais ce n'est ni par les armes, ni par la politique, ni par aucune force humaine, que viendra définitivement le salut.

Que les puissances chrétiennes avec tous les moyens dont elles disposent, cherchent à rétablir la paix et à faire tomber des barrières rendues infranchissables par les préjugés séculaires : voilà assurément un beau rôle, qui mérite les sympathies de tous les catholiques. C'était le rôle que voulait jouer ici notre brave amiral Protet, en même temps qu'il protégeait les intérêts européens. On dit que sa généreuse initiative et sa mort ont été de la France et l'Angleterre à intervenir dans la guerre civile ; que des renforts sont déjà embarqués pour la Chine ; qu'on assiège Nankin, principal boulevard de l'insurrection. Nous ne pouvons qu'applaudir à ces expéditions civilisatrices de la France. Qui dirait jamais tout ce que nous devons à notre patrie, à sa marine, à son armée, spécialement à la bienveillance de M. le général de Montauban et de son chef d'état-major ; l'excellent colonel Schmitz ? Mais, après tout, nous ne

ments et à des pratiques que j'avais si facilement désertées ?

J'allai donc à Rennes, où mon père avait décidé que je ferais mon droit.

J'y passai plusieurs années dans un abandon complet de l'école et dans une série de distractions, parmi lesquelles le billard, le café, l'absinthe, le colportage des pipes, et la lecture de Paul de Kock étaient encore, et de beaucoup, les plus innocentes.

Mon père, que je trompai d'abord, finit par voir clair dans mes désordres. J'allais décidément tourner à l'étudiant de dixième année, lorsqu'un beau matin on fut, chez moi, surpris autant qu'étonné par l'annonce positive que je venais de passer coup sur coup mon dixième et mon troisième examen, et qu'avant la fin de l'année scolaire je passerais mon quatrième.

D'où venait cette subite révolution ? Hélas ! un jour que, selon mon habitude, je m'ennuyais à bouche que veux-tu, couché sur un divan et fumant une énorme pipe d'écumé de mer, j'avais pris machinalement un numéro de la *Gazette des Tribunaux*.

J'y avais lu l'histoire d'un notaire qui venait d'être condamné, par les assises d'Ille-et-Vilaine, à vingt ans de travaux forcés, pour un grand nombre de faux que, pendant près d'un quart de siècle, il avait su cacher à tous les yeux.

Je ne fus pas révolté par cette lecture, mais bien plutôt attiré.

EUG. DE MARGERIE.

(à continuer.)

Scuillon du Courrier du Canada.
DU 2 FEVRIER 1863.

AVANT, PENDANT ET APRES.

(Voir les numéros des 28 et 30 janvier.)

I.

AVANT.

Ma première tentation vint d'un de mes cousins, César Dufon, enfant charmant à n'en juger que par les apparences, mais profondément corrompu et hypocrite consommé.

L'année que j'eus quinze ans, ses parents étant malades, les miens le firent venir à Saint-Vigor, pendant les vacances.

Ce garçon eutropit de me rendre semblable à lui. D'abord, il me fit horreur. Tout ce que je respectais, il le méprisait. Il n'appelait jamais les prêtres autrement que les *calotins*. Quelquefois je lui parlais avec entraînement du plaisir que je goûtais dans la compagnie de mes chers parents ; je lui disais combien nous étions dévoués à nos parents et à moi, ces longues promenades du jeudi et du dimanche, entremêlées de causeries sérieuses et gaies à la fois avec notre père ou notre mère. César alors prenait un air moqueur ; il haussait les épaules. Tu n'es qu'un enfant, me disait-il. Tu n'oserais jamais quitter d'une ligne les jupes de ta maman !

Puis, il me vantait le collège, non pas, bien entendu, les charmes du travail,

mais l'agrément qu'il y avait à ne rien faire, à tromper la surveillance des maîtres à chiper dans la crédence les pommes et le raisiné, à faire toute sorte de tours aux pions et aux professeurs, surtout à sortir seul.

— Comment, seul ?

— Oui. On a un correspondant. Le correspondant, cela l'ennuie de promener toute une journée un gamin de quinze ans. On fait avec lui le bon apôtre. Il vous laisse donc la bride sur le cou, depuis dix heures du matin jusqu'à six heures du soir. Nous sommes plusieurs lotis de la sorte, et je t'assure que nous passons ainsi de fameux jendis....

Je sentais, à ces récits, un désir effréné d'indépendance naître en moi. Ingrat à tous les bienfaits de la Providence, oublieux des fatigues de tout genre que mes parents embrassaient avec joie pour me mieux élever, de la vie douce que je menais à Saint-Vigor, j'en vins à désirer, comme le *nos plus ultra* du bonheur, d'être caserné dans un collège.

Pourtant, à mesure que ces idées-là prenaient possession de mon âme attisées sans cesse par mon méchant cousin, je sentis, pour la première fois, l'aiguillon du remords. Dieu permit que je visse tout de suite bien loin dans l'avenir.

— C'est toute mon existence que je joue, me dis-je, si je cède à ces odieuses suggestions. C'est peut-être mon salut. Je suis ici dans le port. Quel besoin ai-je d'affronter les tempêtes ?

Je repetai ces bonnes pensées. La pas-

sion de la liberté, le désir de voir de près tout ce mal que César me peignait sous si vives couleurs, cela me mena non point seulement à l'ingratitude, mais à l'hypocrisie.

La fin des vacances approchait. Mon père était malade. La santé de ma mère semblait aussi un peu altérée.

— Mes chers parents, leur dis-je, laissez-moi aller à ce collège de Paris, avec César. Je ne suis plus un enfant ; j'ai quinze ans. Ma foi est solide, et ne saurait ressentir aucune atteinte du contact d'autres jeunes gens moins heureux. Que j'aie à quinze ans fini mes classes, ou, à dix-huit, commencer mon droit, c'est bien la même chose. Grâce à Dieu, je ne crains rien des mauvais exemples. Tôt ou tard, il faudra que je voie le mal.... Laissez-moi partir, et prenez ainsi un peu de ce repos dont vous avez si grand besoin.

L'hypocrisie est un vice si rare chez les enfants, tout mensonge avait été jusqu'à si loin de mes lèvres, jusqu'à l'arrivée de César, mes principes, en effet, avaient semblé si fortement enracinés en moi, que mon père y fut pris et me laissas partir.

Ai-je besoin de vous dire qu'en me tenant ainsi pour la première fois de ma vie, en me tenant à mes parents, qui étaient la droiture même, en invoquant d'une voix sacrilège des convictions qui avaient déjà cessé d'être les miennes, j'éprouvai un redoublement de remords, et une honte telle que j'osais à peine regarder dans mon âme.

Tout cela eût pu, — eût dû — m'ar-

réter. Mais je voulais absolument aller à Paris, et je ne voyais pas d'autre moyen d'enlever le consentement paternel.

Me voici donc, en seconde, dans un des premiers collèges de « la capitale. »

J'étais, hélas ! tristement avancé pour mon âge. Ce n'était pas par hasard et comme par surprise que je tombais dans la tentation. Je cherchais le mal de propos délibéré.

Je n'eus pas de peine à le trouver, et j'y fis, en deux ans, des progrès si rapides, je devins un parresseux si chéti, un mauvais sujet si déterminé, que ma pauvre mère, dont les forces avaient toujours été en déclinant depuis mon départ, eut une rechute du mal très grave qui la minait sourdement.... Elle en mourut.

Le premier mouvement de mon père fut de me reprendre auprès de lui. Mais la mort de ma mère avait brisé son énergie. Il eût pu continuer l'éducation d'un enfant doux et docile, comme j'étais autrefois. Entrer en lutte avec un esprit rebelle, gronder sans cesse, menacer, punir.... Il n'en avait plus la force.

Et puis, il me fallut passer mon baccalauréat.

Mon père choisit une bonne école préparatoire.

J'ai honte de dire que je n'y fis rien, absolument rien. J'échouai deux ou trois fois devant l'écueil de la seconde guerre punique et du carré d'hypothèse. Une quatrième fois je passai....

sauros oublier, nous, missionnaires, que nous avons à remplir ici un apostolat tout pacifique. Nous irons bientôt, quoi qu'il arrive, réunir et fortifier nos chrétiens, jeter la bonne semence parmi les infidèles, offrir à tous sans distinction de partis, les secours et les consolations de notre ministère. Dieu fera le reste.

Je me recommande à vos bonnes prières, mon Révérend Père ainsi que nos Pères missionnaires, nos chrétiens et tant de millions d'infidèles à convertir.

De Votre Révérence,
Le serviteur en Jésus-Christ.
F. RAVARY, S. J.

CANADA.

QUEBEC, 2 FEVRIER 1863.

Les Aylward.

Nos lecteurs peuvent se rappeler que ces deux infortunés, le mari et la femme Aylward, ont été condamnés à la peine de mort aux assises de Belleville, Haut-Canada, et exécutés en cette ville, le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception, comme meurtriers d'un nommé Munro, qui était venu les provoquer dans leur propre maison. Aylward et sa femme étaient catholiques; Munro était protestant; les jurés étaient protestants; le juge, qui a prononcé la peine de mort, était protestant. Le jury les avait recommandés à la clémence de la cour, mais on n'eut aucun égard à cette recommandation; deux pétitions, converties de signatures de protestants et de catholiques, l'une pour demander grâce, l'autre pour obtenir au moins un sursis à l'exécution, furent adressées au gouvernement, mais tout fut inutile, et les deux malheureux furent pendus le jour de la fête de l'Immaculée Conception. Cependant ce jour là même et devant leurs cadavres apportés à l'église, le révé. M. Brennan affirmait hautement leur innocence; nous avons traduit en partie le discours de M. Brennan, et nous l'avons inséré dans notre numéro du 29 décembre.

Nous avons dit en même temps que nous nous réservions de faire ultérieurement, lorsque les faits seraient mieux connus, toutes remarques que nous croirions utiles, et nous avons ajouté qu'en égard à la gravité des faits allégués par M. l'abbé Brennan, il était du devoir du gouvernement de donner à ce sujet les plus amples explications, afin de rassurer l'opinion publique justement alarmée.

Le gouvernement a-t-il donné ces explications? Non, que nous sachions. Peut-être n'a-t-il pas jugé le moment opportun. Nous croyons que ce moment est venu, et que, dans l'intérêt général comme dans son propre intérêt, le gouvernement ne doit plus garder le silence. S'il est nécessaire de faire une enquête, que le gouvernement l'ordonne et qu'il agisse avec fermeté. Les circonstances sont graves et il ne faut pas que les populations en viennent à croire que le fléau de la balance de la justice incline à droite ou à gauche sous des influences qu'on ne saurait avouer.

L'autre jour, à Québec, un soldat que tout le monde regardait comme un assassin, qui a tué son sergent dans des circonstances telles que tout semble établir qu'il l'a tué de sang froid, de propos délibéré et avec préméditation, qui après la perpétration de ce crime horrible en a même exprimé sa satisfaction; ce soldat, disons-nous, n'a été, après deux jours de délibération de la part du jury, trouvé coupable de la «manslaughter»; et voilà que d'un autre côté, il y a quelque deux ou trois mois, dans le Haut-Canada, Aylward et sa femme sont trouvés coupables de meurtre dans des circonstances où tout semble établir leur innocence; l'arrestation des deux infortunés, la procédure, le jugement, la condamnation, l'exécution, tout se fait ici avec une précipitation désolante; on n'a pas même fait assigner les témoins à décharge qui, paraît-il, eussent établi leur innocence; et l'on croit que le public ne serait pas justement alarmé!

Non, nous le disons sans mauvais vouloir contre le gouvernement: il faut absolument des explications, et s'il y a quelque influence occulte qui vienne entraver ou fausser le cours de la justice, il est nécessaire de frapper avec sévérité et de couper le mal dans son germe.

En attendant les explications du gouvernement, nous donnons comme nouveau document dans cette affaire, la lettre si touchante que la femme Aylward écrivit deux jours avant sa mort à ses trois filles, trois pauvres petites orphelines qu'elle a laissées ici-bas aux soins d'une amie. Nous avonons l'avoir pu retenir nos larmes en lisant les adieux de cette jeune et infortunée mère à ses chères petites qui n'auraient pu la comprendre et qu'elle n'a peut-être pas eu la consolation de presser une dernière fois sur son sein avant de monter à l'échafaud.

La traduction de cette lettre est due à un Colonisateur.

Belleville, 6 Déc. 1862.

A MES CHÈRES PETITES FILLES.

Que Dieu vous bénisse! Qu'il vous protège, mes chères petites filles. C'est la dernière fois qu'il me sera donné de vous dire, mes chères filles, mes sympathies et mon amour pour vous. Dieu veut que votre papa et votre maman souffrent la mort lundi prochain. J'espère que Dieu fera misericorde à nos âmes. J'espère aussi, mes chères petites filles, que parvenus à l'âge de raison, vous prierez le Dieu tout-puissant pour le repos des âmes de votre papa et de votre maman qui vous aiment si tendrement. Je sais que nous vous laissons à un monde sans charité, mais Dieu qui voit tout, vous prendra sous sa divine protection. Oh! combien il m'en coûte de vous laisser! Quels plaisirs j'éprouvais à caresser vos chères petites têtes! Dans quelques heures votre papa et votre maman seront froids dans leurs bières. Visitez nos tombes afin de vous souvenir de nous, vous chères petites enfants si affectueux et si infortunés qui resterez orphelins dans ce monde méchant. Mais mes chères filles, il est une recommandation que je vous prie de ne jamais oublier, étant tombés des lèvres mourantes de votre mère; c'est d'être toujours fidèles à vos devoirs religieux. Dites vos prières matin et soir. Assistez aux offices divins et ne manquez jamais d'aller à votre église le dimanche. Obéissez, si c'est possible, à ceux que Dieu choisira pour prendre soin de vous. Ecoutez toujours les instructions de votre pasteur. Mon souhait le plus sincère est que madame Grant, que Dieu bénira j'espère, pour toutes ses bontés à mon égard, se charge de mes enfants orphelins, suivant les conseils du Révé. M. Brennan. Je fais les vœux les plus sincères et j'ordonne que mes enfants soient élevés dans la religion catholique, qui était la religion de leurs pères. Oh! mon Dieu! verrai-je encore mes enfants en ce monde! O! quel sort cruel d'être enlevé à mes enfants si jeunes. Que Dieu pardonne à ceux qui en sont la cause. Je pardonne à tous ceux qui nous ont été opposés. Tout ce que j'ai fait, je l'ai fait pour défendre mon mari, et c'est ainsi qu'une épouse doit agir.

Je crois que M. Finn et M. O'Reilly ont fait tout ce qui était possible pour me défendre et j'espère que Dieu les bénira. Que Dieu bénisse tous ceux qui ont si généreusement intercedé pour nous auprès de l'Exécutif. Je pardonne à ceux entre les mains desquels notre pétition a été déposée et qui avaient le pouvoir de commuer notre sentence. Tous, ils paraîtront bientôt devant le tribunal de Dieu. Je souhaite sincèrement qu'ils reçoivent pardon quoiqu'ils n'en aient pas eu pour nous, qui pourtant aurions été recommandés si fortement à la miséricorde.

Je pardonne aux Doyle et aux Reddys, quoique John Reddy, Martin Reddy et Michael Doyle soient entrés dans la prison deux jours après mon emprisonnement et nous aient beaucoup battus et maltraités. Michael Doyle me frappa avec un bâton et me jeta par terre où je demeurai pendant longtemps; John Reddy, dans la même circonstance, me donna des coups de pieds et dit en jurant qu'il valait autant nous faire mourir tous deux qu'un seul. Ils dirent en partant que la première fois qu'ils verraient, ils ne se contenteraient pas de frapper à coup de pieds et de poings sur mon mari, puisque ce n'était pas le moyen de le tuer. Moi, dans ma cellule, je leur pardonne et les remets entre les mains de Dieu. J'espère que Dieu leur fera justice, quoiqu'ils ne nous aient pas rendu justice, à moi, et à mon mari, et qu'ils nous aient tant maltraités.

Je livre aussi le juge qui nous a condamnés et le jury qui nous a jugés à la justice divine. Ils doivent savoir mieux que personne, s'ils nous ont rendu justice ou non.

Je bénis madame Grant et sa famille, mes propres enfants, mes chères Mary, Eliza et Lina; ces pauvres petites que je laisse orphelines dans ce monde, et à tous mes amis, je laisse mon amour et mes bénédictions.

Je déclare devant Dieu et devant les hommes que j'ai donné le coup malheureux pour lequel je vais souffrir la mort, seulement pour défendre mon mari, et cela sur mon propre terrain, près de ma propre maison, au milieu de mes enfants sans secours. Je déclare dans ma triste cellule que je n'avais pas la plus légère intention de tuer Munro, que le coup malheureux n'était pas prémédité, et que tout ce que j'ai juré madame Isabella McKee est faux, qu'elle n'a pas dit un mot de vérité. Je n'ai jamais dit ce qu'elle a juré m'avoir entendu dire.

Nous prions tout l'argent que nous gagnions, à la tante de mon mari, Madame Doyle, et à John et James Doyle, qui ne nous en ont jamais remis qu'une faible partie. C'est six cents piastres que nous avons prêtées.

Je soupçonne Munro d'avoir jeté un chien mort dans mon puits, ou dans le lieu où j'avais habitude de puiser de l'eau; il m'a demandé un jour comment j'aimais cette soupe?

(Signé) MARY AYLWARD, épouse de Richard Aylward.

J'approuve cet exposé des faits.
RICHARD AYLWARD,

En présence de
J. P. McDONALD,
MME. GRANT,
ANNA DAFOC,
LENAL DAFOC.

La Gazette officielle de samedi annonce la nomination du Dr Connor comme juge de la Cour du Banc de la Reine, dans le Haut-Canada, en remplacement du juge Burns dont nous annoncions dernièrement la mort.

Sir John Beverly Robinson, baronet, juge en Chef de la Cour du Banc de la Reine dans le Haut-Canada, est mort samedi matin, à l'âge de 71 ans.

Sir John Beverly Robinson est né dans le Haut-Canada. Après avoir terminé ses études légales en Angleterre il revint en Canada, où il prit une part active dans la guerre 1812. Il ne tarda pas à se livrer à la politique et à 21 ans il occupait dans la Chambre d'Assemblée le poste de Procureur Général. Il fut ensuite Solliciteur-Général, puis de nouveau, Procureur Général et fut nommé Juge en Chef du Haut-Canada en 1829, à l'âge de trente-huit ans.

Le Haut-Canada perd, en Sir John Robinson, un de ses meilleurs légistes et un de ses hommes les plus remarquables par sa naissance et par ses talents.

Le Journal de l'Instruction Publique.

L'intéressant et utile *Journal de l'Instruction Publique* vient d'entrer dans une nouvelle année de son existence. A cette occasion, c'est justice de décerner à M. le surintendant de l'Instruction Publique et à ses dignes collaborateurs les éloges qu'ils méritent.

Les publications qui offrent les avantages combinés d'un bon choix de matières, d'une direction sage et bien inspirée, d'un langage correct et poli, ne sont pas tellement communes de nos jours qu'elles sent passer inaperçues. Nous voudrions voir le *Journal de l'Instruction Publique* dans toutes les maisons et dans les mains de tout le monde.

Nous nous croyons d'autant plus obligés d'exprimer cette opinion que nous avons entendu se faire jour l'idée de suspendre cette publication, sous le prétexte qu'elle coûte chaque année quelques centaines de piastres à la Province. Si cette idée était exprimée par des gens qui ne cachent pas leur antipathie, leur haine même contre tout ce qu'il y a de français en Canada, nous comprendrions cela facilement; mais nous avonons n'y rien comprendre, quand pareille pensée se trouve appartenir à des personnes qui ont sans cesse le mot de nationalité canadienne-française dans la bouche et sous la plume.

C'est un grand malheur pour une nationalité en travail de consolidation que de posséder dans son sein des hommes qui mettent leurs piques personnelles, leurs petites rancunes, leurs petites jalousies ou leurs petites affaires au-dessus des grands intérêts qu'ils devraient défendre. Nous ne ferons pas, aux hommes maintenant au pouvoir dans le Bas-Canada ni à aucun homme public de quelqu'importance, l'injure de leur supposer le désir de suspendre la publication du *Journal de l'Instruction Publique* non plus que la pensée d'abolir les charges d'inspecteurs d'écoles, dont certaines feuilles ont parlé. Ces deux rouages sont nécessaires au parfait fonctionnement de l'administration de l'Instruction publique. Personne de ceux qui ont tant soit peu étudié la matière ne voudrait exprimer l'opinion contraire; mais malheureusement ici comme chez nos voisins des *Etats-Unis*, on parle souvent avec d'autant plus d'assurance d'une chose qu'on la connaît moins. Les hommes qui se sont rendus maîtres d'une matière ont à discuter avec des gens qui en ignorent jusqu'aux premiers rudiments, et le plus souvent de guerre lasse, prêchant à des sourds, peignant pour des aveugles, ils abandonnent la partie pour laisser triompher leurs terribles adversaires. C'est l'effet de ce système qui a fait descendre le niveau du mérite et des intelligences dans la république voisine, au point que les plus grands malheurs, les plus grandes situations ne font pas surgir un seul homme, nous ne dirons pas de premier ordre, mais de troisième capacité. Il y a là égalité, mais égalité dans la platitude!

Nous terminerons cet article en recommandant de toutes nos forces au public l'excellent *Journal de l'Instruction Publique*, auquel chacun devrait souscrire.

Publications.

Nous avons reçu une brochure, de 96 pages, contenant l'éloge de *Messire Painchaud*, fondateur du collège de St. Anne, éloge qui fut prononcé en 1860 à la distribution des prix de ce collège par un élève de philosophie, M. Charles Bacon. Cet opuscule contient aussi diverses notices sur la vie de ce di-gne prêtre, une lettre de M. Painchaud à M. de Chateaubriand et la réponse du grand écrivain, le portrait de M. Painchaud, photographié à St. Anne par M. J. Amiot, ancien élève du collège, une liste des prêtres qui ont étudié à St. Anne, etc., etc.

Cette brochure sort des presses de M. Firmin H. Proulx, éditeur de la *Gazette des Campagnes*, à St. Anne de la Po-catière.

Le Foyer Canadien.

Nous avons reçu *Le Foyer Canadien*, livraisons de janvier et février. Ces deux livraisons contiennent plusieurs pièces de poésie signées des noms de MM. Alfred Garneau, J. Auger et Ch. De Cazes. Elles renferment aussi un travail de M. l'abbé Ch. Tardelle intitulé: *Les bois-francs*; et un autre de Mme P. L. intitulé: *Souvenir*.

Nous profiterons de nos premiers loisirs pour étudier ces diverses compositions.

Les Soirées Canadiennes.

Les livraisons de février et mars des *Soirées Canadiennes*, qu'on vient de livrer au public, contiennent la suite de

Forestiers et Voyageurs, par M. J. C. Taché. Rien de plus intéressant que ce travail; c'est la peinture, avec des couleurs locales et vraies, des mœurs et habitudes de l'habitant des forêts ou campagnes canadiennes. Les récits du père Michel vivront, non comme ces conceptions qui n'ont qu'un intérêt de circonstances et dont l'auteur ne se propose que d'amuser, mais ils vivront parce qu'ils tirent tout leur intérêt de la vérité et qu'ils contiennent de judicieuses observations et des enseignements profonds. Ici, selon le précepte du poète, l'utile se trouve joint à l'agréable, et c'est ce à quoi l'écrivain doit toujours tendre.

Pour nous, nous l'avonons en toute vérité, rarement récits de ce genre nous ont autant frappé.

Bal militaire.

C'est ce soir qu'a lieu, à la Salle Jacques-Cartier, le bal des «Chasseurs» sous le patronage du Lient. Col. Cauchon. Hier après midi le public a été admis à visiter la Salle qui est décorée avec une élégance exquise. Des guirlandes, des *mottos* et de nombreux drapeaux de toutes les nationalités, sont distribués avec goût tout autour de la salle et produisent un magnifique effet.

Le prix modique de la carte d'entrée, qui n'est que de 75 cts, fait espérer une salle comble aux organisateurs du bal. On nous a prié d'informer le public qu'aucune boisson ne paraîtra sur les tables et qu'aucune des danses prohibées se trouvent dans le programme du bal. Les rafraîchissements seront fournis toute la nuit durant.

Siège du Gouvernement.

La question de la translation des départements publics et du siège de la législature à Toronto dans le cours de la présente année, a été beaucoup agitée par certains journaux du Haut-Canada. La presse en général a, avec droit, repoussé cette demande comme inopportune, injuste et ruineuse au point de vue des finances; mais, à mon avis, cette question n'a pas été placée sous son vrai jour. On semble ignorer ou oublier que le système d'un siège du gouvernement alternatif a été formellement aboli depuis près de 7 ans par la législature, et que la translation du siège du gouvernement à Québec ne fut faite en 1859 que pour donner suite à un entendement convenu en 1857. J'ai pensé que le meilleur moyen d'écarter tout doute sur ce sujet serait de mettre le public en possession des documents officiels relatifs à cette question; ce qui le mettrait à même de juger du mérite de la demande faite par les Torontonians de renouveler (c'est le mot) la question d'un siège du gouvernement alterné de Québec à Toronto, et vice versa.

Voici ces documents concernant l'abolition de ce système ridicule et ruineux. Ils sont assez éloquentes par eux-mêmes, pour que je sois dispensé de faire des commentaires.

Le 14 Avril 1856, la Résolution suivante fut adoptée par la législature, savoir: «Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, représentant que, dans l'opinion de cette Chambre, le temps est arrivé où le système actuel de convoquer le Parlement alternativement à Toronto et à Québec, devrait être discontinued.»—(*Journal de l'Assemblée Législative*, 1856, page 303.)

Le 24 Mars 1857, les Résolutions suivantes furent adoptées, savoir:

«1° Que les intérêts du Canada exigent que le Siège du Gouvernement Provincial soit fixé en un certain endroit.»

«2° Qu'une somme n'excédant pas la somme de £225,000 soit appropriée aux fins de construire les édifices et logements nécessaires pour le Gouvernement et la législature dans cet endroit.»

«3° Qu'une humble Adresse soit présentée à Sa Majesté, la priant de vouloir bien gracieusement exercer la Prérogative Royale dans le choix d'un endroit comme siège permanent du Gouvernement en Canada.»—(*Mêmes Journaux*, 1857, p. 130.)

Voici enfin un extrait de l'Adresse adoptée le 14 février 1859, en réponse au Discours du Trône:

«La Législature du Canada ayant résolu qu'il fût choisi un siège du Gouvernement permanent, et prié Notre Gracieuse Souveraine, par une Adresse des deux Chambres, d'exercer sa Prérogative en faisant un tel choix, et en outre passé un acte (*) adoptant d'avance la décision de Sa Majesté, et appropriant les fonds nécessaires. Nous sommes d'accord avec votre Excellence et la décision de la Reine sont obligatoires pour le Gouvernement Exécutif de la Province, et qu'il sera de son de-

(*) 20 vict. ch. 17, Sect. 2.

voir de mettre à effet l'entendement qui existait à l'époque de la référence, «selon lequel le Gouvernement devra être transféré à Québec pour une période de temps fixe, jusqu'à ce que les arrangements nécessaires aient été complétés.»—(*Mêmes Journaux*, 1859, p. 59.) (Communiqué.)

Etats-Unis.

A part une petite bataille dans laquelle les confédérés ont eu le dessous, le dernier bulletin de la guerre n'a rien d'important.

Le nouveau commandant en chef de l'armée du Potomac était, aux dernières dates, à Washington où il a eu des entrevues avec le Président et le général Halleck.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* du 28 janvier:

Une nouvelle, qui nous avait été annoncée depuis plusieurs jours, mais à laquelle nous refusions de croire, semble aujourd'hui ne pouvoir plus admettre de doute.

Le général Butler retourne à la Nouvelle-Orléans, investi des mêmes pouvoirs que par le passé.

A son arrivée, le général Banks quittera la Louisiane, pour aller diriger une expédition contre le Texas.

Cette mesure inouïe n'est pas seulement un acte de cruauté envers la population new-orléanaise; c'est l'iniquité la plus criante et la plus impolitique à laquelle puisse se laisser aller un gouvernement.

En la commettant M. Lincoln eût encore une fois à cet aveuglement fatal dont semble l'avoir frappé une divinité ennemie de l'Union. Mieux eût valu cent fois ne pas rappeler M. Butler, que de le remettre maintenant en possession d'un poste où le mal qu'il a fait n'est rien en comparaison de celui qu'il faut s'attendre à lui voir faire.

Le renvoyer à la Nouvelle-Orléans, c'est non-seulement ratifier toute sa conduite passée; c'est encore l'engager à persévérer dans la même voie; c'est couvrir d'une approbation anticipée les convulsions et les excès nouveaux auxquels il lui plaira de se livrer.

Des avis de la Nouvelle-Orléans annoncent que dans l'après-midi du jeudi 8 janvier le bruit a couru dans cette ville que la canonniers *Winn* avait été coulé par les batteries de Fort Hudson. On disait aussi que Stonewall Jackson, avec 40,000 hommes, avait renforcé la garnison de Vicksburg.

CAROLINE DU NORD.

Newbern, 20 janvier.

Les journaux du Sud témoignent que de grandes alarmes existent dans l'intérieur à cause de la concentration de 70,000, fédéraux de ce département.

Il est certain que 70,000 confédérés ont été envoyés du Rappahannock dans la Caroline du Nord, et que Lee a aussi fourni des troupes pour le Sud-Ouest. Les sécessionnistes pensent que l'armée du Potomac est complètement démoralisée et près de se mutiner. De là leur emprunt de troupes à Lee pour divers points.

MEXIQUE.

Une dépêche de San Francisco annonce que l'escadre française a décidé d'ouvrir le feu sur Acapulco le 16 janvier. Après trois jours de bombardement, le fort qui défendait la ville a été réduit au silence. Cent marins ont alors débarqué et sont allés enlever les canons, après quoi les navires ont quitté la rade.

La population s'était retirée pendant le combat; treize Mexicains seulement ont été tués.

Il nous paraît évident que le bombardement dont il s'agit n'a pas été dirigé sur la ville même, mais simplement sur les points fortifiés. S'il en était autrement, Acapulco n'aurait plus une maison debout et le télégraphe n'aurait plus manqué de le dire. De même que le général Forey, M. l'amiral Bouët aura voulu prouver qu'il ne vient pas faire la guerre aux populations.

Récits éditants.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 26 janvier:

«Le monde des politiciens—qu'il ne faut pas confondre avec le monde politique—est depuis deux jours en proie à l'émotion d'un grand scandale. Un membre de la législature pennsylvanienne, M. T. Jefferson Boyer, a révélé la tentative faite auprès de lui par M. Simon Cameron, ancien secrétaire de la guerre, pour acheter son vote dans le récent scrutin qui eut lieu à Harrisburg pour l'élection d'un sénateur au Congrès.

«Le récit de M. Boyer ne laisse place à aucun doute sur la véracité de ses révélations. Il explique les motifs qui l'ont porté à feindre de se prêter à la négociation; il relate les différentes entrevues qu'il eut avec M. Cameron lui-même soit avec ses amis; il montre comment le prix offert pour gagner sa voix a été graduellement élevé de \$15,000 à \$25,000. Cette éditante narration se corrobore au surplus des précédents bien connus de l'ancien conseiller de M. Lincoln; on n'a pas oublié les accusations positives de malversation formulées contre M. Cameron à sa sortie du cabinet. La fortune acquise dans ses opérations d'alors lui permettait de se passer le luxe d'une élection sénatoriale achetée à prix d'argent. Mais cette fois la spéculation n'a pas été heureuse; il n'est pas nommé sénateur et il y a toute probabilité qu'il ne retournera pas à sa légation de Saint-Petersbourg. Au moins faut-il espérer que l'administration aura assez de pudeur pour ne pas le couvrir plus longtemps de son égide.

«Si le républicanisme vient ainsi de voir révéler une de ses plaies secrètes, le parti démocrate de son côté est ému par une querelle de famille. M. le juge Barnard et M. Fernando Wood, qui avaient jusqu'ici vécu dans la plus étroite intimité politique, viennent de se séparer à la suite d'une rupture éclatante. Cette scission est accompagnée des plus touchantes divulgations sur le petit trafic auquel M. Wood se livrait dans la répartition des fonctions publiques. On cite telle vente par lui moyennant \$15,000, telle autre moyennant \$10,000 et ainsi de suite. C'est en raison de ces faits que l'honorable M. Barnard a coupé court à son alliance avec l'ancien maire de New-York, pour lequel les intérêts du parti n'étaient qu'un prétexte à spéculations personnelles. Lui seul pourra du reste dans cette affaire. M. Barnard personnellement et la démocratie en général ne peuvent que gagner à être délivrés de la fâcheuse prépondérance qu'a trop longtemps exercée M. Wood.»

FRANCE.

Ouverture de la Session de 1863.

DISCOURS DE L'EMPEREUR.

«Messieurs les Sénateurs,
«Messieurs les Députés,

«Le corps législatif va commencer sa dernière session. Devancer le terme fixé par la constitution eût été, à mes yeux, un acte d'ingratitude envers la chambre, de défiance envers le pays. Le temps n'est plus où l'on croyait nécessaire de saisir l'occasion d'un incident heureux pour rassurer les suffrages d'un certain nombre restreint d'électeurs. Aujourd'hui que tout le monde vote, il n'y a plus, dans les masses, cette mobilité d'attitudes, et les convictions ne changent pas au moindre souffle qui semble agiter l'atmosphère politique.

«Puisque nous nous trouvons réunis pour la dernière fois, il n'est pas inutile de reporter nos regards sur ce que nous avons fait ensemble depuis cinq années; car c'est seulement en embrassant une période de quelque durée qu'on peut apprécier l'esprit de suite qui a présidé à la direction des affaires.

«On se plaint ordinairement à chercher dans les actes des souverains des mobiles cachés et de mystérieuses combinaisons; et cependant la politique a été bien simple: accroître la prospérité de la France et son ascendant moral, sans abus comme sans affaiblissement du pouvoir remis entre mes mains.

«A l'extérieur favoriser, dans la mesure du droit et des traités, les aspirations légitimes des peuples vers un meilleur avenir. Développer nos relations commerciales avec les pays dont nous rapprochait une plus grande communauté d'intérêts. Faire disparaître des cartons diplomatiques les vieilles questions en litige, afin d'enlever des prétextes de mésintelligence. Poursuivre enfin hardiment la réparation de toute insulte à notre drapeau, de tout préjudice causé à nos nationaux.

«Voici comment, suivant les circonstances il m'a été permis d'appliquer ces principes.

«En Orient, le vœu national des provinces Danubiennes de ne former qu'un même peuple ne pouvait nous trouver insensible, et notre concours a contribué à cimenter leur union. Nous avons appuyé ce qu'il y avait de fondé dans les griefs de la Serbie, du Monténégro et des chrétiens de Syrie, sans méconnaître les droits de la Porte Ottomane.

«Nos armes ont défendu l'indépendance de l'Italie sans pactiser avec la révolution, sans altérer au-delà du champ de bataille les bonnes relations avec nos adversaires d'un jour, sans abandonner le Saint-Père, que notre honneur et nos engagements passés nous obligent de soutenir.

«Nous avons supprimé les causes de contestation auxquelles pouvaient donner lieu avec l'Espagne, soit la non délimitation des frontières, soit l'ancienne dette de 1823, et avec la Suisse, le différend de la vallée des Dappes.

«Des traités de commerce ont été ou sont à la veille d'être conclus avec l'Angleterre, la Belgique, la Prusse, l'Italie et la Suisse.

«Enfin, des expéditions en Chine, en Cochinchine et au Mexique prouvent qu'il n'y a pas de contrées si lointaines où une atteinte portée à l'honneur de la France demeure impunie.

«De pareils faits n'ont pu se produire sans amener des complications. Le devoir marche toujours à travers des écueils. Néanmoins, la France s'est agrandie de deux provinces; les barrières qui nous séparaient de nos voisins se sont abaissées; un vaste territoire s'est ouvert à notre activité dans l'extrême Orient, et ce qui vaut mieux que les conquêtes, nous avons acquis des titres à la sympathie des peuples, sans perdre la confiance et l'estime des gouvernements.

«Pendant les années qui viennent de s'écouler, il m'a été donné de me rencontrer avec la plupart des souverains, et de ces entrevues sont nées des relations amicales, qui sont autant de gages pour la paix de l'Europe. Cette paix ne saurait être troublée par les événements qui viennent d'avoir lieu en Grèce.

«Ce rapide exposé du passé vous répond de l'avenir, et, malgré la pression d'événements contraires et d'opinions opposées, vous reconnaîtrez, je l'espère, que j'ai toujours suivi avec fermeté la même ligne de conduite.

«En ce qui concerne plus particulièrement la situation intérieure, j'ai voulu, d'un côté par une amnistie complète, effacer autant qu'il était en moi le souvenir de nos discords civiles, de l'autre, accroître l'importance des grands corps de l'Etat; je vous ai appelés à prendre une part plus directe à la marche des affaires; j'ai entouré vos délibérations de toutes les garanties que la liberté de discussion pouvait réclamer. J'ai renoncé à une prérogative jugée jusqu'alors indispensable, pour permettre au corps législatif de contrôler les dépenses d'une manière plus absolue, et pour donner plus de solidité aux bases sur lesquelles repose le crédit public. Afin d'alléger nos finances, l'armée de terre et de mer a été ramenée à des proportions plus restreintes. La dette flottante a pu être réduite, et, par le succès de la conversion de la rente, un grand pas a été fait vers l'unification de la dette.

«Les revenus indirects augmentent sans cesse par le simple fait de l'accroissement de la prospérité générale, et la situation de l'empire serait florissante, si la guerre d'Amérique n'était pas venu tarir une des sources les plus fécondes de notre industrie.

«La stagnation forcée du travail a engendré sur plusieurs points, une misère digne de toute notre sollicitude, et un crédit vous sera demandé pour secourir ceux qui supportent avec résignation les effets d'un malheur qu'il ne dépend pas de nous de faire cesser. Cependant, j'ai tenté de faire parvenir au-delà de l'Atlantique des conseils inspirés par une sympathie sincère; mais les grandes puissances maritimes n'ayant pas cru pouvoir encore se joindre à moi, j'ai dû remettre à une époque plus propice l'offre d'une médiation qui avait pour but d'arrêter l'effusion du sang et de prévenir l'épuisement d'un pays dont l'avenir ne saurait nous être indifférent.

«Je n'entrerai pas avec vous dans les

détails de plusieurs améliorations administratives, telles que la création de la réserve de l'armée, la transformation de la flotte; les institutions favorables aux classes pauvres, les grands travaux publics; les encouragements à l'agriculture, aux sciences et aux arts; le maintien de la prospérité de nos colonies, malgré la suppression de l'émigration des noirs; l'affermissement de nos possessions d'Afrique par notre soin à gagner de plus en plus l'affection du peuple arabe et à protéger nos colonies. L'exposé de la situation de l'empire vous développera chacune de ces mesures.

« Vous allez encore marquer par d'utiles travaux la fin de votre mandat, et, lorsque vous serez de retour dans vos départements, ne laissez pas ignorer que, si nous avons surmonté bien des obstacles et accompli bien des choses utiles, c'est grâce au concours dévoué des grands corps de l'Etat et à l'accord qui a régné entre nous; que, néanmoins, il reste beaucoup à faire pour perfectionner nos institutions, répandre les idées vraies et accoutumer le pays à compter sur lui-même. Dites à vos concitoyens que je serai prêt sans cesse à accepter tout ce qui est l'intérêt du plus grand nombre, mais, s'ils ont à cœur de faciliter l'œuvre commencée, d'éviter les conflits qui n'engendrent que le malaise, de fortifier la constitution qui est leur ouvrage, qu'ils envoient à la nouvelle chambre des hommes qui comme vous, acceptent sans arrière-pensée le régime actuel, qui préfèrent aux luttes stériles des délibérations sérieuses, des hommes qui, animés de l'esprit de l'époque et d'un véritable patriotisme, éclairant dans leur indépendance la marche du gouvernement, et n'hésitant jamais à placer au-dessus d'un intérêt de parti la stabilité de l'Etat et la grandeur de la patrie. »

— La succession de M. le cardinal Morlot est définitivement recueillie par Mgr Darboy, évêque de Nancy, comme archevêque de Paris primitif de Saint-Denis. La grande amonition serait, dit-on, donnée à M. Landriot, de La Rochelle, déjà désigné pour diriger les études religieuses du prince impérial, et qui accepterait cette mission avec celle de grand-ami.

Mgr Georges Darboy, que l'empereur vient d'appeler à l'archevêché de Paris est né à Fayt-Billot. (Haute-Marne), le 16 janvier 1813; il achève donc sa cinquantième année.

Ancien professeur de philosophie et de théologie dogmatique au grand séminaire de Langres, successivement chanoine de la métropole de Paris, premier aumônier du collège Henri IV, inspecteur de l'enseignement religieux dans les lycées du diocèse, protonotaire apostolique, etc., Mgr Darboy exerça de 1855 à 1859 les fonctions de vicaire général titulaire de l'archevêché de Paris, qu'il ne quitta que pour occuper le siège épiscopal de Nancy.

Mgr Darboy a conquis une place distinguée parmi les écrivains ecclésiastiques de ce temps. Les principales de ses œuvres, dans deux genres différents, sont la traduction, avec introduction et notes, des *Œuvres de saint Denis l'Aréopagite*, et surtout sa *Vie de saint Thomas Becket*, où la lutte des deux pouvoirs, pendant le moyen-âge, est racontée et jugée avec la science de l'historien et l'impartialité d'un esprit supérieur.

Le défunt archevêque, S. Em. Mgr le cardinal Morlot, avait donné à Mgr Darboy, son compatriote et son ami, une dernière preuve d'estime et d'affection en le nommant son exécuteur testamentaire.

— On nous assure, dit la *France*, que dans la dernière réception, qui a eu lieu le soir aux Tuileries, LL. MM. l'empereur et l'impératrice, se sont entretenus longuement avec Mgr Chigi, nonce du Saint-Siège et qu'ils l'ont chargé de remercier le Saint-Père pour les discours si bienveillants et si cordiaux qu'il a prononcés le 1er janvier en recevant les officiers de l'armée française.

— Une nouvelle brigade d'infanterie va, dit-on, être envoyée au Mexique, pour renforcer le corps expéditionnaire. Cette brigade se composera du 7ème de ligne, qui vient d'être rappelé de Rome, et de deux bataillons du régiment étranger. L'appel fait aux hommes de bonne volonté de régiment, y a excité, dit la *France*, le plus vif enthousiasme, et ce n'est qu'avec peine que l'autorité militaire a pu procéder à un choix nécessaire, parmi tant d'étrangers qui brûlent de prendre part à l'expédition de la France en Amérique.

Les troupes désignées pour aller au Mexique forment un effectif d'environ 4,000 hommes d'infanterie et 600 hommes de cavalerie. Les bâtiments qui doivent les transporter sont les vaisseaux à vapeur le *Turquoise* et le *Jean-Bart*, le transport à vapeur le *Rhône*, du port de Brest; le vaisseau à vapeur le *Saint-Louis* et le transport à vapeur le *Finistère*, du port de Toulon; le transport à vapeur l'*Eure*, du port de Rochefort.

La Prison.

M. le Rédacteur,

Sous le titre de « Médecin de la Prison » le *Morning Chronicle* publiait l'autre jour comme éditorial un article qui laissait voir, cependant son véritable auteur comme dans un miroir, et qui renfermait des avancés tout à fait incorrects.

Après avoir jeté au nez de son idole l'encens de la louange usqué ad nauseam il ajoutait, d'après la *Réforme*, que jusqu'à ce jour les médecins de la Prison ont été choisis parmi les présidents du Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada, et que d'après une certaine convention, un médecin d'origine britannique doit succéder à un médecin canadien-français et vice-versa. Voyons s'il y a un mot de vérité dans tout ceci.

Le Dr. Morrin fut nommé médecin-adjoint du Dr. Fargues vers 1840, si je ne me trompe et fut définitivement nommé médecin de la Prison à la mort du Dr. Fargues arrivée en 1847. Ce fut cette année-là que le Collège des Médecins prit naissance; mais ce ne fut qu'en 1850 que le Dr. Morrin fut élu président du Collège. Ce fut en 1856 que le Dr. Frémont fut à son tour appelé à présider le Collège des Médecins durant trois ans. Il avait donc cessé d'être président du Collège quand il fut appelé à remplacer le Dr. Morrin dans la mort à son lieu il n'y a pas deux ans encore. Ce n'est donc pas parmi les présidents qu'on est allé chercher les médecins de la Prison, puisque le Dr. Morrin ne l'avait pas encore été et que le Dr. Frémont avait cessé de l'être depuis plusieurs années, et je puis affirmer que pour le Dr. Frémont, le fait qu'il avait pré-

sidé le Collège des Médecins n'a été pour rien dans la décision du gouvernement, — le Dr. Frémont se recommandait assez par ses qualités personnelles sans avoir besoin d'emprunter l'éclat qui provient d'une charge honorable quand elle est spontanément offerte au vrai mérite mais qui cesse d'avoir le même prix quand on ne l'obtient que par l'intrigue et le mensonge.

L'autre avancé est une erreur plus monstrueuse encore.

Les docteurs Fargues, Morrin, et avant eux d'autres médecins anglais ou parlant la langue anglaise ont été successivement médecins de la Prison. A ces médecins parlant la langue anglaise vous n'avez qu'un nom canadien, celui du Dr. Frémont à opposer, et ce dernier n'a occupé la situation que pendant quelques mois, tandis que les premiers en ont eue les honoraires pendant plus de quarante ans. Et l'on voit des journaux se faisant l'écho d'une voix qui les trompe venir dire gravement à un public qui sait le contraire qu'il existe une convention en vertu de laquelle les médecins de la Prison doivent être alternativement canadiens et bretons. Allons, Messieurs des journaux, un peu moins de zèle et plus de vérité et surtout un peu plus de justice.

VERITAS.

Correspondance.

(Pour le *Courier du Canada*.)

Venez, que tardez-vous; par un triomphe utile, Changez ce sol ingrat en un terrain fertile.

DELLER.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

M. le Rédacteur,

Chaque comté devra avoir, comme ci-devant, une société d'agriculture, dans le but d'étendre les connaissances et d'encourager les véritables progrès de cet art. Le fermier-modèle sera *ex officio* dans son comté l'inspecteur de toutes les fermes des sociétés.

Afin de faciliter ses observations et ses conseils, il aura des tableaux dans lesquels il pourra indiquer l'état actuel de chaque terre, la qualité du sol, le mode de culture suivi, l'état des étables, la qualité des animaux, etc. Il indiquera ensuite au propriétaire les améliorations qu'il devra introduire sur chaque partie de sa terre, dans la manière de l'assécher, de l'amender, de l'engraisser, de la cultiver, et dans quelle succession ses travaux ou d'autres devront être faits; — quelles améliorations apporter à son étable, aux soins de ses animaux, à la conservation de ses engrais et lui donnera tous autres renseignements qui lui paraîtront utiles. Des juges seront ensuite délégués par la Société pour examiner avec l'inspecteur les améliorations de toute espèce faites dans l'année, et faire un rapport à la Chambre d'Agriculture de celles qui leur paraîtront les plus dignes de récompenses, et la Chambre accordera avec la balance de l'allocation annuelle des médailles d'honneur, des instruments aratoires, des graines de semences, des animaux de bonne race, etc. etc., aux membres qui les auront mérités, et en fera mention dans un journal public. L'inspecteur devra aussi faire rapport des instructions par lui données et de toutes les améliorations remarquables introduites par les membres dans son comté.

Mais si l'on ne croyait pas devoir charger le fermier de cette instruction à domicile, des instructions courtes et claires pourraient être distribuées aux membres de la Société, qui auraient toujours le fermier pour conseil.

La souscription des membres devra être seulement suffisante pour payer les frais de visite, rapport, etc., etc.

En terminant ces quelques observations, M. le rédacteur, je le répète de nouveau, non but est d'engager tous les amis de l'agriculture à s'occuper d'une mesure qui puisse remplacer l'organisation actuelle, et développer toutes les ressources agricoles du pays, source inépuisable de prospérité et de bonheur pour les Canadiens, et surtout pour les Canadiens-Français. Que l'on trouve un meilleur plan que celui que je viens de proposer; je le désire sincèrement. Mais c'est aux hommes qui sont à la tête du pouvoir, à laisser un souvenir ineffaçable de leur administration dans les annales de leur patrie et le cœur de leurs concitoyens, par l'élan qu'ils auront imprimé à l'agriculture de leur pays; par cette nouvelle carrière qu'ils auront ouverte et rendue accessible et honorable à ces milliers de jeunes Canadiens, qui au sortir des collèges et des écoles savent à peine où se poser leurs pieds dans le chemin de la vie. O! que le pays offrirait un magnifique spectacle, que l'avenir serait beau, si toutes les forces intellectuelles et matérielles de la jeunesse canadienne se dirigeaient vers nos fertiles campagnes. Quel tableau que les rives du St. Laurent couvertes d'une riche et luxuriante végétation avec un peuple intelligent, paisible et heureux!

L'ARRRÉ DE LA VALLÉE.

Rimonski, 26 déc. 1862.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par l'*Australasian*.)

Le navire à vapeur *Australasian*, parti le 18 d'Angleterre, est arrivé hier soir à New York.

Un correspondant du *Guardian* de Manchester, dit en parlant de la proclamation émanant de l'empereur, qu'on croit généralement que le premier outrage des noirs sera le signal d'une intervention étrangère, dans l'intérêt de l'humanité.

Au nombre des documents diplomatiques, produits devant les Chambres Françaises, est une lettre de Napoléon au général Forey. L'empereur avoue que le mobile de la politique française au Mexique est un désir d'empêcher les Etats-Unis d'étendre leur autorité vers le Sud, sur le continent américain.

MM. Bright et Schofield ont parlé dans des discours publics, sur la question américaine. M. Bright a accusé le *Times* d'égayer le public sur cette question.

Plusieurs grandes assemblées, vont avoir lieu en différentes villes d'Angleterre, ayant pour but de fixer l'opinion sur la question d'émancipation.

MARCHÉS.—Fleur, aux mûnes cotes. Blé en demande, de 9s 2d à 12s. Blé d'Inde, en bonne demande. Potasse de 32s à 32s 6d; perlasse, de 31s à 31s 6d.

FAITS DIVERS.

RICHESSE DE L'ILLINOIS.—Le gouverneur Yates, dans son message à la législature de l'Illinois, trace ainsi en peu de mots le tableau de la prospérité de cet Etat:

« Il produit deux fois autant de maïs qu'aucun autre Etat, et presque deux fois autant de blé. Il est le premier pour l'élevage des bêtes à cornes; pour celle des porcs il vient immédiatement, et à très peu de distance, après l'Ohio. Il est dès à présent le second de l'Union pour les troupeaux de toute nature. »

PROJETS MILITAIRES.—Le sénat a été saisi par M. Wilton (du Massachusetts) d'un projet de loi ayant en vue l'organisation d'une garde nationale dans les Etats du Nord. Cette force se composerait de 250 régiments, de 1,500 hommes chacun. Les officiers seraient nommés par les gouverneurs d'Etat; mais le gouvernement fédéral aurait le droit de mobiliser cette garde nationale en cas d'urgence.

De son côté, M. Stevens (de la Pennsylvanie) a soumis à la chambre un plan d'armée noire, qui se composerait de 150 régiments, commandés par des officiers blancs.

LE GENERAL HOOKER.—Le général Hooker, qui vient d'être nommé commandant en chef de l'armée du Potomac, est né à Hadley (Massachusetts) en 1815. Entré à l'académie de West Point en 1833, il en sortit en 1837, reçut un brevet de sous-lieutenant, puis fut nommé en 1838 lieutenant au premier régiment d'artillerie. En 1841, il fit les fonctions d'adjudant à l'école militaire. Plus tard, il prit part à l'expédition du Mexique en qualité d'aide-camp du général Harner, et fut promu successivement aux grades de capitaine, de major, et de lieutenant colonel pour sa brillante conduite au Pont National et à Chupetupac. Enfin, en 1853 il quitta l'armée et entra dans la vie privée. Il habitait en Californie, lorsque en mai 1861 il fut nommé brigadier-général de volontaires. Il servit en cette qualité dans le Maryland sous les ordres du général Dix, puis reçut bientôt un commandement distinct dans l'armée du Potomac. Il prit plusieurs des batteries qui bloquaient la rivière, et fut ensuite chargé du commandement d'une division sous Heintzelman dans la Péninsule.

A Williamsburg, à Fair-Oaks, et dans toute les péripéties de la bataille des Sept Jours; plus tard à Antietam, où il fut blessé et dans diverses affaires secondaires, il sut animer ses soldats par l'exemple de sa bravoure personnelle. Le 12 novembre de l'année dernière, il fut désigné pour remplacer le général Porter dans le commandement du centre de l'armée du Potomac. La commission du général Hooker, comme major-général, date du 4 juillet 1862.

1861. — 1862. — 1863. — Sous cette triple date, un jeune artiste français, M. Aug. Thiébaud, a composé une lithographie allégorique, dont l'idée est empruntée aux événements actuels.

Le sujet se compose de trois figures: à gauche, un jeune Américain en habit bourgeois lit les premiers appels au recrutement; au milieu, nous le retrouvons sous l'uniforme d'un officier conduisant ses soldats au combat; à droite, il serre dans ses bras les plus triomphants du drapeau fédéral.

L'œuvre de M. Thiébaud n'a pas d'autre prétention que celle de symboliser les trois étapes de la lutte: avant la guerre, pendant la bataille, après la victoire. A ce point de vue elle réunit les qualités qui peuvent valoir aux compositions de ce genre une popularité de circonstance. — (*Courrier des Etats-Unis*.)

La statistique générale de l'Algérie fournit divers renseignements sur la population indigène. En 1859, on comptait en Algérie 194,705 Européens civils; au 31 décembre 1861, on en comptait 205,888. La population européenne s'est donc accrue, durant cette période, de 11,183 habitants, soit en moyenne, par année, de 3,728 individus. Les registres de l'état civil constataient, pour 1861: mariages, 1,185; naissances, 8,227, dont 4,227 garçons et 3,798 filles; décès, 5,850, dont 1,603 hommes, 811 femmes, 3,366 enfants. Sur les 8,227 nouveaux-nés, 7,072 étaient légitimes, 671 ont été reconnus, 419 non reconnus, 63 ont été exposés.

DIEU VOUS BENISSE! — C'est une opinion généralement répandue que l'usage de saluer ceux qui étrennent à pris son origine dans une maladie épidémique dans laquelle l'éternuement entraînait la mort. On lit, en effet, dans Sigonius, que sous le pontificat de saint Grégoire le Grand, il y eut une peste qui emportait tous ceux qui étaient pris d'éternuement; mais cela ne prouve rien, car l'usage de saluer en ces cas est bien plus ancien. Apulée en fait mention à propos d'une femme antérieure de trois siècles à la peste de Sigonius. Nous en voyons aussi une preuve dans ces mots de Pliny: *Cur stertunantes saluantur?* (Pourquoi salue-t-on ceux qui étrennent?) Et il raconte que Tibère, qui ne se piquait pas d'une extrême politesse, était fidèle à ce devoir envers les autres, comme il l'exigeait pour lui-même.

Pétrone, antérieur à Pliny, puisqu'il vivait sous Néron, en parle en ces termes: « Githon, l'estomac bien rempli, fit trois étrennements qui ébranlèrent son lit: Eumolpus à ce bruit se retourna et fit signe de saluer Githon. » Rhodiginus en rapporte un exemple encore plus ancien. Lorsque le jeune Cyrus délibérait sur sa retraite, un de ses soldats étrenna, sur quoi toute l'armée invoqua Jupiter libérateur. On voit dans l'antologie une épigramme qui semble faire allusion à ce fait: « Proclus ne peut se moucher avec sa main, car elle est trop petite pour son nez. Quand il étrenne, il ne dit pas: "Que les dieux m'assistent!" parce que l'éloignement de ses oreilles l'empêche d'attendre le bruit de ses étrennements. »

L'usage de saluer n'existait pas seulement chez les Grecs et les Romains comme on l'adopte parmi nous: les peuples d'Afrique les plus éloignés le pratiquent également; car on lit dans Codrigus que l'empereur de Monomotapa ayant étrenné, il se fit des acclamations dans toute la ville. Les voyages de Pinto nous montrent le même usage dans les Indes orientales. Si nous en croyons les rabbins, cette coutume remonte encore bien plus haut, puisqu'ils disent que du temps d'Adam l'éternuement était un pronostic de mort, et qu'il ne cessa de l'être que lorsque Jacob eut obtenu de Dieu d'en être délivré.

Les anciens croyaient que l'éternuement amenait quelque bonheur ou causait quelque

malheur. Tirant ce présage des causes naturelles et des suites de ce mouvement, ils avaient en cela quelque raison, car l'éternuement, en secouant le cerveau, en chasse les humeurs nuisibles et est en même temps une preuve de sa vigueur: c'est pourquoi Aristote l'appelle un don des dieux et le regarde comme un signe de santé dans la plus noble partie de l'homme: aussi les médecins font-ils administrer des stertunatoires à ceux qui sont en danger de mort, et ils arguent bien en faveur du malade, si l'éternuement s'ensuit. Hippocrate le place au rang des signes salutaires et lui attribue diverses propriétés précieuses: il guérit le hoquet, aide les femmes en travail, soulage dans la léthargie, l'apoplexie, la catalepsie et autres maladies du cerveau; mais il est nuisible aux pneumoniques à cause de la violente agitation qu'il leur cause, et aux catarrhiques.

On pensait aussi dans l'antiquité que l'éternuement annonçait quelque chose de sinistre. Rhodiginus l'a démontré en citant plusieurs autorités prises de Théophraste et d'Homère. Un Athénien voulait abandonner son entreprise parce qu'il avait vu un batelier étrenner. Saint-Augustin dit que les anciens se remettaient au lit quand il leur arrivait d'étrenner en se chauffant. Aristote rapporte qu'on regardait comme de bon augure d'étrenner depuis midi jusqu'à minuit, et de mauvais augure de le faire depuis minuit jusqu'à midi. Eustache, dans ses commentaires sur Homère, dit que c'est un signe malheureux d'étrenner à sa gauche et un signe favorable de le faire à sa droite.

Avant la bataille contre Xerxès, dit Plutarque, Themistocle sacrifiait sur un vaisseau et l'un des assistants ayant étrenné à sa droite, l'augure Euphrantides prédit sur le champ la victoire des Grecs et la défaite des Perses.

L'usage de saluer quand on étrenne est donc, comme on le voit, bien plus ancien qu'on ne le croit généralement, et ne tire point son origine de quelque maladie particulière.

— Tandis que d'intrépides explorateurs remontent le Nil dans le but d'arriver aux sources mystérieuses de ce fleuve, on sait que d'autres voyageurs, non moins dévoués, ont entrepris de résoudre ce même problème en se dirigeant vers le centre de l'Afrique orientale, où existent des lacs d'une grande étendue, et d'où l'on suppose que le Nil doit sortir. De toutes les expéditions qui ont été organisées en ce sens depuis plusieurs années, celle du capitaine Speke a excité un intérêt tout particulier en Angleterre et dans le monde savant. Ce voyageur est déjà connu par des explorations très-remarquables dans ces régions, et on sait qu'il s'est mis à la tête d'une expédition résolue à vérifier si réellement ces grands lacs africains communiquent avec le Nil. Nous pensons être agréables à nos lecteurs en leur faisant connaître les derniers renseignements reçus en Angleterre sur cette tentative et sur les projets et les progrès du capitaine Speke.

Une lettre du voyageur, à la date du 13 décembre 1860, avait été reçue le 5 septembre 1861 par le consul anglais à Zanzibar. Elle avait mis par conséquent près de neuf mois à parvenir à sa destination. Elle était écrite des frontières occidentales du pays des Unyamoesis, où l'expédition attendait l'arrivée d'une nouvelle troupe de porteurs, pour remplacer ceux qui avaient déserté par suite d'une famine sévissant dans une portion de l'Afrique orientale, s'étendant à 400 milles des côtes dans l'intérieur.

Des lettres subséquentes, reçues par la voie de Zanzibar, fournissent des informations sur les mouvements du capitaine Speke jusqu'au 30 septembre 1861, c'est-à-dire à une date de près d'un an postérieure à celle de la lettre ci-dessus. A cette époque, il était à Bawe, localité située à 32° 25' de latitude sud, entre les lacs Tanganyika et Victoria.

A ce point, les progrès de l'expédition avaient été entravés par plusieurs causes. Additionnellement au défaut de porteurs, que l'on ne pouvait se procurer que des côtes de la mer, l'existence de la famine avait envenimé les luttes intestines parmi les naturels, et de fortes pluies sur le plateau de Unyamoesis avaient rendu toute marche impraticable. Le 24 janvier 1861, Speke était à Kesch, d'où il espérait se diriger en peu de jours dans une direction septentrionale. Son premier objet était d'atteindre le lac Victoria Nyanza afin de s'assurer si ce lac n'avait pas quelque connexion avec le Nil, et dans le cas affirmatif, il se proposait de suivre jusqu'en Egypte les affluents qu'il rencontrerait. Si des obstacles imprévus rendaient cette tentative impossible, Speke avait l'intention d'essayer de se rendre sur la côte orientale par quelque route au nord du Nyanza.

Tous les renseignements rassemblés jusqu'ici par l'expédition tendent à confirmer les voyageurs dans l'idée que le passage vers l'Egypte sera le chemin le plus facile et le plus économique comme il sera sans contredit le plus intéressant au point de vue géographique et le plus avantageux pour l'ouverture à venir de ces contrées jusqu'ici inconnues. Tous les efforts seront donc consacrés à atteindre le Nil navigable, et les hardis explorateurs n'abandonneront cette route que s'ils trouvent, en arrivant à Uganda, que M. Petherick ou tout autre voyageur a réussi à pénétrer jusqu'à ce point avant leur arrivée.

— On lit dans le *Journal de Bordeaux*: « Il paraîtrait que la rue Tombolci est hantée par des esprits, et peut-être par quelque chose de pire. Toujours est-il que le sieur B., qui habite cette maison, entendit, il y a quelque temps, un bruit insinué adessus de sa tête: on frappait contre le mur, et il sentit venir jusqu'à lui des souffles qui ressemblaient à des gémissements plaintifs. Le sieur B., ne se piquant pas de bravoure; il eut une grande frayeur.

« Le lendemain, les mêmes faits se renouvelèrent; un horrible cauchemar s'empara de lui il lui parut que l'on venait le tirer par les pieds, qu'on lui soulevait sa couverture; et, chose étonnante, sa femme entendit tous ce bruit.

On comprend qu'il n'en fallait pas davantage pour mettre le monde en émoi. On les traita de visionnaires; puis on finit par croire que le fait pourrait bien exister.

« Quinze à vingt personnes des plus braves résolurent de passer la nuit dans la chambre de B... On causait, on riait, quelques-uns chantaient; mais pour un observateur de sang-froid il eût été facile de remarquer que chacun cherchait le meilleur moyen de déguiser sa peur. Tout à coup, le marteau du beffroi se lève douze fois et fait résonner l'airain; c'est l'heure du sabbat, les coups se serrent, on n'entend plus un souffle, lorsqu'un coup distinctement frappé au-dessus des têtes, et une sorte de soubri viement jeter la panique parmi tous ces braves, qui couraient encore sans doute si la peur ne leur eût coupé les jambes. La police ne tarda pas à avoir connaissance de ces faits. La nuit dernière, deux agents furent placés en surveillance dans la maison, mais ils n'entendirent rien; cependant il paraîtrait qu'à peine étaient-ils partis le bruit recommença de plus belle. Nous ne tarderons sans doute pas à voir le mot de l'énigme. »

COMMERCE.

Voici les remarques que fait M. Curry, courtier, dans sa dernière circulaire commerciale hebdomadaire:

REMARQUES.

Banques.—Québec.—Ventes à 107½; actionnaires demandant maintenant 107½. Montréal à 114½; pas de ventes cette semaine. Nationale.—Pas d'actions sur le marché. Banque B. N. A.—Demandes. Cité.—Cotes inactives. Commerciale.—Pas d'offres. Haute-Canada.—Quelques actions sur le marché. Compagnie d'Assurance.—de Québec contre le Feu.—Ventes à \$136 par action. Québec Maritime.—Pas de vendeurs; cotes purement nominales. Un paiement d'un dividende de 8 ou 10 par cent sera probablement annoncé le jour de l'assemblée annuelle en février, ou après.

Compagnies de Gaz.—Québec.—Quelques actions offertes à 11½. Montréal et Toronto.—Pas de transactions. Cie du Télégraphe de Montréal.—en demande. Cie de Navigation du Richelieu.—Les opérations de l'année justifient le dividende anticipé de 15 par cent, laissant un surplus d'environ \$50,000.

Débentures.—Cité de Québec.—10 ans valant 98; 20 ans, ventes à 96. Aqueduc de Québec.—Rares et en demande. Havre de Québec.—Rien sur le marché. Cité de Montréal.—Ventes à 95. Aqueduc de Montréal.—Pas de transactions.

Dans les Fonds ou Débentures pas de changements à constater.

Hypothèques.—On peut trouver de l'argent sur hypothèques de première classe de la cité à 7 ou 8 par cent, selon le montant; quelques grandes hypothèques, offertes à 6 par cent avec ample sureté.

Argent.—Passablement facile; les banques disposent modérément.

Change sur Londres dans le même état. Change sur Londres et New-York, 175. Prix de l'or, 158.

W. A. CURRY, Courtier,

Bâtisses Gowan, rue St. Pierre.

Québec, 2 février 1863.

Décès.

A St. Alexandre, comté de Kamouraska, vendredi le 23 janvier, à l'âge de 75 ans, Nicolas Boncher, écuier ci-devant de la Rivière-Québec M. Boncher, pendant un grand nombre d'années, résida à Percé où il fit des affaires sur une grande échelle. Lorsqu'il quitta cette localité il était un des plus anciens Juges de Paix du district de Gaspé. Il est mort dans les sentiments les plus chrétiens après avoir supporté, avec une exemplaire résignation, les cruelles souffrances d'une longue maladie.

A Hiale, le 27 janvier, à l'âge de 17 ans, après une courte maladie de 10 jours, Pamphile Kermin dit Lafamme, fils de feu Michel Kermin dit Lafamme. Son service a eu lieu ce matin dans l'Eglise du lieu.

EMPRUNT DEMANDÉ.

UNE FABRIQUE a besoin de plusieurs CENT LOUIS. Pour plus amples informations sur les conditions de l'emprunt, s'adresser à ce Bureau.

30 janvier 1863. 555-3m

MAISON A VENDRE.

UNE superbe MAISON en briques à feu, à un étage (c.-à-d. devant la propriété de M. Alexandre Morfette) bâtie sur un emplacement de 43 pieds de front sur 56 de profondeur, situé sur le côté nord de la rue du Roi, faubourg St. Roch.

2 janv. 1863. 554-1m

L. RENAUD, Rue St. Paul.

A Louer.

Avec possession au 1er Mai prochain,

LE MAGASIN et la RESIDENCE occupés par MM. J. & O. Cremazie, rue la Fabrique, Haute-Ville.

—Aussi—

LA BOULIQUE DE FORGERON et la RESIDENCE occupés par William Armstrong, ruelle de Lano, Basse-Ville.

—Aussi—

Une grande BATISSE, récemment convertie en résidences, dans la rue Champlain, Basse-Ville.

—Aussi—

Plusieurs bons BUREAUX près des Banques et de la Douane, à la Basse-Ville.

L. T. MACPHERSON, N. P.

No. 13, rue Arthur.

Québec, 23 janvier 1863. 548-4f

A LOUER.

LA MAISON et MAGASIN situés rue du Baud, vis-à-vis la cathédrale, maintenant occupés par M. A. Adair.

PANET & HUOT, Notaires.

23 janvier 1863. 546-3s

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT A BATIR situé entre la Côte d'Abraham et la rue Saint-Valier, joignant la propriété des héritiers Lafleur.

—Aussi—

Un terrain de huit arpents en superficie agréablement situé sur les bords de la Petite-Rivière Saint-Charles, au sud-ouest de la propriété de l'honorable Juge Taschereau.

CONDITIONS FACILES.

PANET & HUOT, Notaires.

23 janvier 1863. 550-3s

A Louer.

UN CHANTIER pour la Construction des vaisseaux, avec bâtiments nécessaires, situés à la Pointe-aux-Trembles, près de l'église.

S'adresser à

EUG. LARUE, ECR., Sur les lieux.

19 janvier 1863. 540-6m-p

GRAND BAL MILITAIRE

SOUS LE PATRONAGE DU

Lieut

ILLUSTRATED
SCIENTIFIC AMERICAN.

Le meilleur journal de mécanique du monde.

DIX-HUITIÈME ANNÉE.

VOLUME VIII.—NOUVELLES SÉRIES

UN nouveau volume de ce journal populaire commence le 1er janvier. Il est publié hebdomadairement, et chaque numéro contient seize pages d'informations utiles et de cinq à six gravures originales d'inventions et découvertes nouvelles, toutes préparées expressément pour ses colonnes.

AU MÉCANICIEN ET AU MANUFACTURIER.

Aucune personne engagée dans des entreprises de mécanique ou manufacturières ne devrait se passer du SCIENTIFIC AMERICAN. Il ne coûte que six centimes par semaine; chaque numéro contient de six à dix gravures de machines et inventions nouvelles, qui ne peuvent être trouvées dans aucune autre publication.

A L'INVENTEUR.

Le SCIENTIFIC AMERICAN est indispensable à tout inventeur, non seulement parce qu'il contient des descriptions illustrées de presque toutes les meilleures inventions aussitôt qu'elles sont connues, mais parce que chaque numéro contient une Liste Officielle de toutes les Patentes accordées par le Bureau des Patentes des États-Unis durant la semaine précédente, donnant ainsi une histoire correcte du progrès des inventions dans ce pays. Nous recevons aussi, chaque semaine, les meilleurs journaux scientifiques d'Angleterre, de France et d'Allemagne; ayant ainsi une possession tout ce qui transpire dans la science mécanique et dans les arts, dans ces vieux pays. Nous continuons à insérer dans nos colonnes de nombreux extraits de ces journaux sur tout ce que nous croisons pouvoir intéresser nos lecteurs.

Une brochure d'instruction sur le meilleur mode d'obtenir des Lettres Patentes pour de nouvelles inventions est fournie gratis sur demande. M. Munn et Cie, ont agi comme solliciteurs de Patentes pour plus de dix-sept ans, en même temps qu'ils publiaient le SCIENTIFIC AMERICAN, et ils réfèrent à 20,000 personnes qui ont obtenu des Patentes pour lesquelles ils ont travaillé.

Aucune rémunération n'est demandée pour l'examen des croquis et modèles de nouvelles inventions et pour conseils sur les moyens d'obtenir une patente.

CHIMISTES, ARCHITECTES, CONSTRUCTEURS DE MOULINS ET FERRIERS.

Le SCIENTIFIC AMERICAN sera pour eux un journal très utile. Toutes les nouvelles découvertes dans la Chimie sont données dans nos colonnes et les intérêts de l'architecte et du charpentier ne sont pas négligés; toutes les inventions et découvertes nouvelles appartenant à ces branches étant publiées chaque semaine. Des informations utiles et pratiques qui intéressent les constructeurs et propriétaires de moulins seront trouvées dans le SCIENTIFIC AMERICAN, et ces informations il ne leur sera pas possible de les puiser à une autre source. Des questions qui intéressent les fermiers seront discutées dans le SCIENTIFIC AMERICAN; la plupart des améliorations dans les instruments d'agriculture étant reproduits en gravures dans ses colonnes.

CONDITIONS.

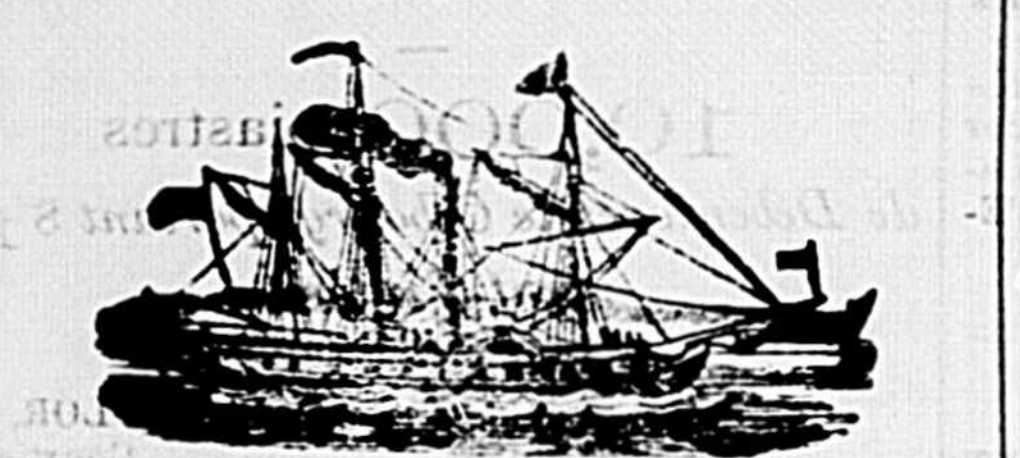
Pour les souscripteurs par la maille: Trois piastres par année, ou Une piastre pour quatre mois. Les volumes commencent les premiers de Janvier et de Juillet. Des copies specimen seront envoyées gratis dans toutes les parties du pays. L'argent de l'Ouest et du Canada ou des estampilles de Poste, pris pour souscriptions. Les souscripteurs Canadiens voudront bien ajouter vingt-cinq centimes de surplus pour la souscription de chaque année, pour payer le postage.

MUNN & CIE,

Éditeurs,

37 Park, Row, N.-Y.

17 déc. 1862. 486

COMPAGNIE
DES
Vapeurs Océaniques de
Montréal.

ARRANGEMENTS POUR L'HIVER.

Passagers inscrits pour Londonderry, Glasgow ou Liverpool.

Cartes de retour, accordées à des taux réduits.

A ligne de cette Compagnie est composée des vapeurs suivants de première classe.

NORWEGIAN,	2500 ton.....	Capt. McMaster.
HIBERNIAN,	2500 ton.....	" " " "
BOHEMIAN,	2200 ton.....	" " " "
NOVA SCOTIAN,	2200 ton.....	" " " "
ANGLO SAXON,	1800 ton.....	" " " "
NORTH AMERICAN,	1800 ton.....	" " " "
JURA,	2300 ton.....	" " " "
PERUVIAN.....	En construction.	

Portant les Mails du Canada et des États-Unis.

Un des vapeurs ci-dessus nommés ou d'autres vapeurs partira de Liverpool tous les JEUDI, pour et de Portland, tous les SAMEDI, touchant à Loch Foyle pour recevoir à bord et débarquer les passagers à Londonderry et pour Londonderry.

Voici les dates de départ:

De Liverpool.	De Portland.
NOVA SCOTIAN.....	25 déc. 1862
JURA.....	1er jan. 1863
NORTH AMERICAN.....	8 " " "
NORWEGIAN.....	15 " " "
BOHEMIAN.....	22 " " "

Et tous les Samedis suivants.

TAUX DE PASSAGE DE PORTLAND.

CHAMBRER.	ENTRÉES.
A Glasgow.....	\$66 à \$80
A Londonderry.....	\$30 00
A Liverpool.....	\$30 00

Chambres non assurées à moins qu'elles ne soient payées.

Un chirurgien expérimenté est à bord de chaque vaisseau.

Pour plus amples particularités s'adresser à

ALLANS, RAE et CIE,

Agents.

Québec, 12 déc. 1862. 277

Fruits frais.

Récolté de 1862.

Reçu par le Bohémien

RAISINS FRAIS EN CAISSE.

A vendre par

JOHN TEAFFE,

20, rue St. Jean

Québec, 21 novembre 1862.

GODETS en faïence, pour délayer la peinture fine.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire,

7, Rue Buade, Haute-Ville.

PLUMES d'OIE, PLUMES d'ACIER de toutes les formes et de tous les prix.—Petites plumes et Magnum-Bonum.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire,

7, Rue Buade, Haute-Ville.

RELATIONS INÉDITES de la Nouvelle-France (1672-1679) pour faire suite aux anciennes Relations (1615-1672), avec deux cartes géographiques. 2 vols. in 12. Brochées, \$0.60 reliés \$0.90.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire,

7, Rue Buade, Haute-Ville.

BIOGRAPHIE

DU CHEVALIER

FALARDÉAU

PAR EUGÈNE DE RIVES

CHARMANTE petite brochure d'une centaine de pages avec superbe

PORTRAIT PHOTOGRAPHIQUE et AUTOGRAPHE.

PRIX : 25 CENTS.

Comme le nombre des exemplaires est peu étendu, les amateurs feront bien de se hâter.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire, No. 7, Rue Buade,

Haute-Ville, vis-à-vis le Presbytère.

N. B. Se vend aussi à MONTREAL, chez MM. FABRE & GRAVEL et J. B. ROLLAND & FILS, Libraires.

Québec, 28 juillet 1862.

ACADEMIE

Commerciale Anglaise.

LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRETIENNES ouvriront, au 1er SEPTEMBRE prochain, dans la RUE D'OUTRE, un Cours d'Etudes purement anglais, divisé en trois classes, et où seront enseignées les spécialités suivantes:

100,000 Dollars de Meubles,

PRIX DE FABRIQUE.

WEIL & BRAUNSDORF,

125 et 127, Rivington street, New-York.

ATTENDU l'état des affaires, nous offrons au public toutes nos marchandises à très bas prix.

Nos meubles de salons, de bibliothèques, de salles à manger et de chambres à coucher, sont faits avec les meilleurs matériaux et d'après les modèles les plus nouveaux.

Toutes nos marchandises sont garanties.

Exportation pour le Canada.

24 oct. 1862. 424

Compagnie Hambourgeoise.

HAMBURG, SOUTHAMPTON, LONDRES ET LE HAVRE.

LES bateaux à vapeur en fer de la compagnie de New-York pour Hambourg via Southampton avec la maille des États-Unis et des passagers pour le Havre, Londres, Southampton et Hambourg comme suit:

Saxonia, capitaine H. Ehlers, le 18 octobre.

Bavaria, capitaine E. Mierr, le 1er novembre.

Hammonia, capitaine H. F. Schwensen, le 15 novembre.

Tentonia, capitaine H. Taube, le 29 novembre.

Borussia, capitaine N. Frautmann, le 12 décembre.

Germania, 2,000 tonnes, en construction.

Première cabine: \$115 — Seconde cabine: \$70 — Entrepôt: \$40.

S'adresser à C. B. RICHARD & BOAS,

151, Broadway, New-York.

24 oct. 1861. 423

VIN

ANTI-GOUTTEUX ET ANTI-RHUMATISMA.

DE A. D'ANDURAN

MÉDECIN-PHARMACIEN.

DEPUIS des siècles des pathologistes ont cherché en vain un remède qui eût une action efficace dans le traitement de la goutte et du rhumatisme articulaire aigu et chronique.

grand nombre de préparations ont été employées avec plus ou moins de succès, mais aucune n'a obtenu des résultats aussi sûrs et aussi prompts le remède que j'ai composé.

N'est-il pas merveilleux en effet de voir un remède, délaissant sur son lit, se tordant dans des douleurs, presque immédiatement, par l'emploi de ma préparation.

Les affections goutteuses nouvelles sont guéries radicalement par l'usage de mon remède. Dans les anciennes, il en éloigne de plus en plus les accès et les rend très-bénins.

J'étais atteint depuis longtemps de la goutte, au point que je ne pouvais plus visiter mes malades.

C'est pour moi guérir de cette maladie ou tout au moins en atténuer les progrès que je composai, après bien des essais sur moi-même, mon remède, et je puis dire avec satisfaction que j'y suis parvenu.

C'est avec bonheur aujourd'hui que je peux mettre à la disposition des médecins un spécifique certain contre cette cruelle maladie.

Je l'ai offert gratis aux médecins qui ont voulu l'expérimenter, un grand nombre ont répondu à mon appel, de nombreuses et heureuses expériences ont été faites sur presque tous les points de la France.

Le gouvernement anglais, après l'avoir soumis à l'approbation de la commission médicale de la guerre en a accepté cent flacons pour être employés dans les hôpitaux militaires.

MODE D'ADMINISTRATION.

Voici le prospectus qui accompagne le flacon. Pendant l'administration du remède, il n'est pas nécessaire de s'assujettir à aucun régime particulier; l'alimentation doit être modérée, mais sans privation. On aura le soin de se couvrir chaudement pour favoriser la transpiration que ce remède provoque.

Le traitement du rhumatisme articulaire et musculaire diffère peu, il demande seulement à être continué plus longtemps; le malade aura le soin dans le cas de suspendre le remède tous les huit à dix jours, pendant deux jours, pour le reprendre en recommençant par une petite cuillerée matin et soir.

Dans le traitement du rhumatisme articulaire aigu, le médecin pourra, s'il le juge à propos, employer les antiphlogistiques concurremment avec mon remède.

Entre autres des nombreuses observations que je possède, j'en citerai seulement quelques-unes qui feront connaître suffisamment la valeur thérapeutique de mon remède.

Voici le prospectus.

Ma préparation a été l'objet de rapports favorables de plusieurs journaux de médecine.

A. D'ANDURAN.

Quelques flacons ont été envoyés pour essai à la librairie de

LEGER BROUSSEAU,

Libraire,

7, Rue Buade, Haute-Ville.

PRIX—\$3 le flacon—COMPTANT.

PLUMES d'OR PORTATIVES, dans des étuis de gutta-percha.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire,

7, Rue Buade, Haute-Ville.

Un arrêt rendu par la Cour impériale de Dijon, le 17 août 1854, a constaté, sur le Rapport de M. M. Chevalier et O. Henry, MEMBRES DE L'ACADEMIE IMP. DE MEDECINE, et LASSAIGNE, professeur de chimie à l'École d'Alfort, experts désignés par elle pour en faire l'analyse, que l'Elixir de Guillie, préparé par Paul Gage, était un médicament perfectionné, toujours régulier dans son action; qu'il n'était point un remède secret, et que la vente en devait être autorisée.

ELIXIR

DU

DR. GUILLIE,

LE SEUL AUTHENTIQUE,

PRÉPARÉ PAR

PAUL GAGE,

A PARIS,

Rue de Grenelle-Saint-Germain,

No. 13.

ASTHME, CATARRHE, COQUELUCHE, RHUMES, TOUX CONVULSIVE, INFLAMMATION DE POITRINE, etc.—Ces affections sont le résultat d'une accumulation, dans le tissu même du poulmon et sur la surface des bronches, d'une matière glaireuse, ACRE, VISQUEUSE, ÉPAISSE, qui s'est développée dans le poulmon à la suite d'une inflammation. La trachée-artère est bouchée, le poulmon ne se dilate plus, la respiration devient impossible. La nature cherche à expulser cette HUMEUR GLAIREUSE par des accès de toux convulsive, et le malade meurt asphyxié, si on ne se hâte de lui administrer l'Elixir pour suppléer aux efforts impuissants de la nature.

APOPLEXIE, PARALYSIE.—Le cerveau est traversé par une quantité infinie de vaisseaux sanguins et lymphatiques; il est enveloppé d'une pellicule ou membrane muqueuse, qui exsude une humeur glaireuse chargée d'entretenir cet organe dans un état d'humidité convenable. Aussitôt que, par une cause quelconque, un peu d'inflammation se développe, soit dans les vaisseaux sanguins ou lymphatiques, soit dans la pellicule ou membrane muqueuse, et que, par suite, l'humeur glaireuse est accrétée plus abondante qu'il ne convient, il y a ÉPANCHEMENT de cette humeur dans le cerveau, et peu après, APOPLEXIE et PARALYSIE.

Il n'y a qu'un moyen d'empêcher un pareil malheur, c'est d'user de l'Elixir de Guillie AVANT, PENDANT ET APRÈS l'ÉPANCHEMENT, pour le prévenir, et pour en opérer la résorption par une dérivation puissante sur le tube intestinal, s'il y a eu lieu.

BILE, MALADIES BILIEUSES, FIÈVRE JAUNE, JAUNISSE, INDIGESTIONS, CHOLERA-MORBUS, etc.—Lorsque le foie est devenu le siège d'une inflammation violente, cette inflammation se communique à la rate, à l'estomac et aux intestins par suite d'un débordement de bile dans ces divers organes. Une véritable infection purulente par la bile se développe; la jaunisse, la fièvre jaune, les fièvres putrides et bilieuses, les fièvres de marais, le choléra et les maladies pestilentielles se déclarent, les calculs biliaires se forment dans la vésicule du fiel, etc. Pour prévenir ces désordres, il faut expulser du foie la bile putréfiée par l'inflammation, au fur et à mesure qu'elle se produit, et employer à cet effet l'Elixir de Guillie préparé par PAUL GAGE, qui réunit, à une action purgative douce, des qualités toniques et antiputrides.

CATARRHE DE LA VESSIE.—Lorsque les urines sont surchargées d'une matière glaireuse, QUELQUEFOIS BOURBEUSE ou ROUGEÂTRE, quelquefois de sang et pour ainsi dire HUILEUSE, cette matière irrite les parois de la vessie et y développe le catarrhe vésical. GUÉRISON: empêcher la matière glaireuse de séjourner dans la vessie et d'y pénétrer en usant de l'Elixir de Guillie préparé par PAUL GAGE.

GOUTTE ET RHUMATISME.—Ces deux maladies graves doivent leur origine à une matière glaireuse, ACRE, qui s'est fixée sur les membranes synoviales des articulations et sur les apophyses qui enveloppent les muscles. Indiquer la cause de ces maladies, c'est indiquer le remède; c'est dire que l'Elixir de Guillie préparé par PAUL GAGE est le meilleur agent qu'on puisse employer pour soulager vite et guérir solidement. La guérison se complète par l'usage du Tissue Electro-Magnétique.

Nous pourrions passer en revue la série complète des maladies occasionnées par les glaires. Nous préférons renvoyer le lecteur au petit livre dont sont extraits les paragraphes qui précèdent, et qui se délivre gratis avec chaque bouteille d'Elixir de Guillie.

Chaque bouteille est entourée du TRAITE DES GLAIRES dont le dépôt légal a été fait à Paris et à l'étranger pour conserver aux auteurs et éditeurs la propriété littéraire exclusive, et chaque bouteille qui sera livrée sans être accompagnée doit être refusée comme contrefaite. Cette brochure est traduite dans toutes les langues de l'Europe.

Prix des flacons: 3 fr. 50 et 6 fr., pris à Paris, et 4 fr. 25 et 6 fr. 75 Franco pour tous les points de la Belgique.

AVIS IMPORTANT.—On annonce dans les journaux de Bruxelles, comme étant de M. Guillie, un Elixir préparé selon la formule de Dorval; M. Guillie et ses ayants-cause protestent énergiquement contre cette prétendue formule et le produit, qui sont l'un et l'autre deux mensonges destinés à tromper le public.

Tissue Electro-Magnétique approuvé par l'Académie de Médecine.

Ce Tissue doit ses propriétés curatives à la substance dont il est composé, et aux métaux de la pile voltaïque qui y sont incorporés en poudre impalpable. Son action est énergique sur l'appareil dermoïde. Il y développe une transpiration abondante, et quelquefois une éruption dérivative éminemment salutaire.

Ce Tissue est d'une solidité telle qu'il dure indéfiniment, et que l'usage en est plus économique et plus efficace que celui des papiers dits chimiques dont l'action est souvent, nulle, et qui salissent le corps et le linge. Les médecins qui l'ont employé savent qu'il guérit souvent, ET SOULAGE TOUJOURS les Douleurs goutteuses et rhumatismales, les Névralgies de toute nature, les Migraines, les Infiltrations sereuses et hydropiques, les Inflammations de la

pleure et du poulmon, etc., etc.; en un mot, toutes les affections qui se modifient par la surexcitation du tissu cutané.

Tous les journaux de médecine de Paris l'ont recommandé.

Prix: 5 et 10 fr. la boîte, pris à Paris et 6 fr. et 11 fr. Franco pour tous les points de la Belgique.

ON TROUVE à la même adresse le TAFETAS GOMME de PAUL GAGE, pour la guérison radicale des cors, oignons et durillons, dont vingt années de succès attestent l'efficacité incontestable.—Prix: 2 fr. pour la France, et 2 fr. 25 pour la Belgique.

M. Paul Gage ayant à se plaindre de la contrefaçon, a pris la détermination d'envoyer Franco son Elixir, son Tissue et son TAFETAS aux prix ci-dessus fixés pour toute la Belgique; les malades, en s'adressant à lui, seront donc sûrs de n'avoir que des médicaments authentiques.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire,

7, Rue Buade, Haute-Ville.

LE CONSEILLER

DAMES & DEMOISELLES

JOURNAL D'ECONOMIE DOMESTIQUE

ET DE TRAVAUX A L'AIGUILLE.

Rédigé par les comités Littéraires et Artistiques.

TOUS LES ABONNEMENTS PARTENT DU PREMIER NOVEMBRE.

ON NE S'ABONNE PAS POUR MOINS D'UNE ANNÉE.

LES ABONNÉES reçoivent dans le courant de l'année:

Des aquilles, des sépias, quarante feuilles de musique inédite, douze gravures de modes, deux gravures de lingerie, des planches de tapisserie coloriées, quinze cents dessins de broderie, douze feuilles de patrons grandeur naturelle pour Dames, Demoiselles et enfants, des gravures sur acier, des planches de costumes, etc., etc.

Sommaire du numéro de novembre 1861.

1. Chronique du mois, par Z. BOUZY.

2. Le Rocher des Deux Sœurs, légende, par H. NEVIER.

3. Le Panthéon; Eglise Sainte-Geneviève, par B. JOUVIN.

4. Modes, par BLANCHE DE SÉIGNY.

5. Petit travail de Dames: Canotier montant.—Tapis de table en soie et de broderie, au crochet tunisien (n° 3).—Dessins de lampe en drap.

6. Explication de la gravure de Modes.

7. Explication de la planche de Broderies.

8. Explication de la planche de Patrons.

9. Explication de la planche de Tapisserie.

10. Aquarelle.

Les abonnés reçoivent avec ce numéro:

1° Une feuille de Broderies (double format).

2° Une planche de Patrons pour la saison d'hiver.

3° Sur la Planche de Patrons (petits travaux de Dames).

4° Une gravure de Modes coloriée.

5° Une gravure de confections et costumes d'hiver.

6° Une planche de Tapisserie coloriée.

7° La planche Bucheronne, aquarelle.

8° L'Elegant, quadrille par A. DE LEIRIS.

9° Pour toi, mélodie, par E. DORVAL.

10° Zélie, polka-mazurka par DELON.

Avec le numéro de

JANVIER 1862,

toutes les Abonnées recevront, à titre de prime et d'etrennes,

L'ALBUM

DES TRAVAUX UTILES,

REPERTOIRE COMPLET D'OUVRAGES

POUR LA FEMME ET L'ENFANT.

AVEC EXPLICATIONS LES PLUS DÉTAILLÉES.

La vogue toujours croissante des travaux pour Dames a décidé l'Administration à réunir dans un seul et même ouvrage tous les éléments pouvant être utiles aux Dames laborieuses qui s'occupent de travaux à l'aiguille.

Cet ouvrage, édité sous la forme la plus élégante, contiendra des modèles de tapisseries coloriées, telles que bandes pour autochemin, pantalons, sacs de voyage, écrans, etc., etc.; des planches d'ouvrages au crochet, au tricot, des petits travaux de fantaisie, des alphabets aux points de marque, enfin un texte explicatif dont la clarté ne laissera rien à désirer.

La première page de cette élégante et gracieuse prime sera

Le Calendrier de l'année 1862.